

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

FCP d'Amundi

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

DELOITTE & ASSOCIES

Sommaire

Vie du FCP sur l'exercice sous revue	3
Rapport d'activité	33
Informations spécifiques	47
Informations réglementaires	49
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	53
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	55
Comptes annuels	59
Bilan	60
Actif	60
Passif	61
Hors-bilan	62
Compte de résultat	63
Règles & méthodes comptables	64
Évolution actif net	68
Compléments d'information	69
Inventaire	84
Annexe(s)	90
Caractéristiques du FCP	91
Information SFDR	103

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Vie du FCP sur l'exercice sous revue

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
01/01/2023	DICI	Modification	Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 octobre 2022.	Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
02/11/2023	PCD	Modification	SG OBLIG CORPORATE 1-3	AMUNDI SHORT TERM CREDIT
02/11/2023	PCD	Modification	SG OBLIG CORPORATE 1-3	AMUNDI SHORT TERM CREDIT
02/11/2023	PCD	Modification	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S Min. 75%	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S Min. 75%
02/11/2023	PCD	Modification	#2 Autres 25%	#2 Autres 25%
02/11/2023	PCD	Modification	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S Min. 75%	#1 Alignés sur les caractéristiques E/S Min. 75%
02/11/2023	PCD	Modification	#2 Autres 25%	#2 Autres 25%
02/11/2023	PCD	Modification	#1A Durables 10%	#1A Durables 10%
02/11/2023	PCD	Modification	#1B Autres caractéristiques E/S 0%	#1B Autres caractéristiques E/S 0%
02/11/2023	PCD	Modification	#1A Durables 10%	#1A Durables 10%
02/11/2023	PCD	Modification	#1B Autres caractéristiques E/S 0%	#1B Autres caractéristiques E/S 0%
02/11/2023	PCD	Modification	Alignés sur la taxinomie 0%	Alignés sur la taxinomie 0%
02/11/2023	PCD	Modification	Environnementaux autres 0%	Environnementaux autres 0%
02/11/2023	PCD	Modification	Sociaux 0%	Sociaux 0%
02/11/2023	PCD	Modification	Alignés sur la taxinomie 0%	Alignés sur la taxinomie 0%
02/11/2023	PCD	Modification	Environnementaux autres 0%	Environnementaux autres 0%
02/11/2023	PCD	Modification	Sociaux 0%	Sociaux 0%
02/11/2023	PCD	Modification	www.societegeneralegestion.fr	www.amundi.com
02/11/2023	PCD	Modification	www.societegeneralegestion.fr	www.amundi.com
02/11/2023	PCD	Modification	23/06/2023	02/11/2023
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Modification	SG OBLIG CORPORATE 1-3	AMUNDI SHORT TERM CREDIT
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Modification	SG OBLIG CORPORATE 1-3	AMUNDI SHORT TERM CREDIT

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	Société Générale Gestion 91-93, Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15	Amundi Asset Management 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.	Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre interlocuteur habituel.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	Société Générale Gestion 91-93, Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15	Amundi Asset Management 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.	Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre interlocuteur habituel.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	SOCIETE GENERALE GESTION Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 31/12/2009 - n°GP09000020 Siège social : 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris	Amundi Asset Management (la « Société de Gestion ») Société par actions Simplifiée, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N° GP 04000036 Siège social : 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Société Générale, Société Anonyme Siège social : 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris Adresse postale de la fonction dépositaire : 189 rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 Activité principale : Etablissement de crédit créé le 8 mai 1864 par décret d'autorisation signé par Napoléon III
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Au regard des missions réglementaires et contractuellement confiées par la société de gestion, le dépositaire a pour activité principale la garde des actifs de l'OPC, le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion ainsi que le

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				suivi des flux de liquidité de l'OPC.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Le dépositaire étant indépendant de la société de gestion, il n'existe pas de conflits d'intérêts pouvant découler de cette situation.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Ajout		La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires du dépositaire et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur son site internet : www.securities-services.societegenerale.com ou gratuitement sur simple demande écrite. Des informations actualisées sont mises à disposition des porteurs sur demande.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Le dépositaire étant indépendant de la société de gestion, il n'existe pas de conflits d'intérêts pouvant découler de cette situation.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Ajout		La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires du dépositaire et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur son site internet : www.securities-services.societegenerale.com ou gratuitement sur simple demande écrite. Des informations actualisées sont mises à disposition des porteurs

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				sur demande.
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Modification	Société Générale Siège social : 29 Bd Haussmann – 75009 Paris Adresse postale : 75886 Paris Cedex 18	Groupe Crédit Agricole, ensemble des agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole et agences LCL – Le Crédit Lyonnais en France
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Ajout		Société Générale
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Modification	Société Générale Siège social : 29 Bd Haussmann – 75009 Paris Adresse postale : 75886 Paris Cedex 18	Groupe Crédit Agricole, ensemble des agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole et agences LCL – Le Crédit Lyonnais en France
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Ajout		Société Générale

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	<p>Le FCP a pour objectif de tirer parti :</p> <p>de la volatilité des taux courts en période de changement de cycle monétaire ; il s'agit, pour le gérant, de piloter activement la sensibilité du fonds. Ainsi, dans le cas où le scénario privilégie une hausse des taux, la sensibilité du FCP est réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative.</p> <p>d'une gestion active des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats). Le choix des émetteurs sur lesquels le fonds est investi représente une part importante de la performance attendue. La sélection des émetteurs individuels fait en effet appel à l'expertise combinée des analystes crédit de la société de gestion (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché) afin de sélectionner les émetteurs offrant le meilleur potentiel d'appréciation.</p> <p>Ces stratégies peuvent être mises en œuvre simultanément dans l'OPCVM.</p>	<p>Analyse financière</p> <p>Le FCP a pour objectif de tirer parti :</p> <p>de la volatilité des taux courts en période de changement de cycle monétaire ; il s'agit, pour le gérant, de piloter activement la sensibilité du fonds. Ainsi, dans le cas où le scénario privilégie une hausse des taux, la sensibilité du FCP est réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative.</p> <p>d'une gestion active des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats). Le choix des émetteurs sur lesquels le fonds est investi représente une part importante de la performance attendue. La sélection des émetteurs individuels fait en effet appel à l'expertise combinée des analystes crédit de la société de gestion (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché) afin de sélectionner les émetteurs offrant le meilleur potentiel d'appréciation.</p> <p>Ces stratégies peuvent être mises en œuvre simultanément dans l'OPCVM.</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : http://www.societegeneralegestion.fr et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.	Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	http://www.societegeneralegestion.fr .	www.amundi.com .
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	http://www.societegeneralegestion.fr .	www.amundi.com .
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	<p>Le FCP a pour objectif de tirer parti :</p> <p>de la volatilité des taux courts en période de changement de cycle monétaire ; il s'agit, pour le gérant, de piloter activement la sensibilité du fonds. Ainsi, dans le cas où le scénario privilégie une hausse des taux, la sensibilité du FCP est réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative.</p> <p>d'une gestion active des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats). Le choix des émetteurs sur lesquels le fonds est investi représente une part importante de la performance attendue. La sélection des émetteurs individuels fait en effet appel à l'expertise combinée des analystes crédit de la société de gestion (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché) afin de sélectionner les émetteurs offrant le meilleur potentiel d'appréciation.</p> <p>Ces stratégies peuvent être mises en œuvre simultanément dans l'OPCVM.</p>	<p>Analyse financière</p> <p>Le FCP a pour objectif de tirer parti :</p> <p>de la volatilité des taux courts en période de changement de cycle monétaire ; il s'agit, pour le gérant, de piloter activement la sensibilité du fonds. Ainsi, dans le cas où le scénario privilégie une hausse des taux, la sensibilité du FCP est réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative.</p> <p>d'une gestion active des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats). Le choix des émetteurs sur lesquels le fonds est investi représente une part importante de la performance attendue. La sélection des émetteurs individuels fait en effet appel à l'expertise combinée des analystes crédit de la société de gestion (analyse</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché) afin de sélectionner les émetteurs offrant le meilleur potentiel d'appréciation.</p> <p>Ces stratégies peuvent être mises en œuvre simultanément dans l'OPCVM.</p>
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	<p>Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : http://www.societegeneralegestion.fr et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.</p>	<p>Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.</p>
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Suppression	<p>Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) au plus tard à 12h00 . Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.</p> <p>En application de l'article L214-30 du Code Monétaire et Financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus à titre provisoire, par la société de gestion, quand des</p>	<p>Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h00 . Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.</p> <p>En application de l'article L214-30 du Code Monétaire et Financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.	parts nouvelles, peuvent être suspendus à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	<p>La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande.</p> <p>Méthode de calcul et seuil retenus :</p> <p>La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative.</p> <p>Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP.</p> <p>Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.</p> <p>Pour le FCP SG OBLIG CORPORATE 1-3, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.</p> <p>Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP.</p> <p>Lorsque les demandes de rachat</p>	<p>La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande.</p> <p>Méthode de calcul et seuil retenus :</p> <p>La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative.</p> <p>Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP.</p> <p>Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.</p> <p>Pour le FCP AMUNDI SHORT TERM CREDIT, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par</p>

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.</p> <p>Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion (http://www.societegeneralegestion.fr).</p> <p>De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur.</p> <p>Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.</p> <p>Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une</p>	<p>la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint. Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP.</p> <p>Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.</p> <p>Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion (www.amundi.com). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur.</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>souscription du même investisseur d'un montant au moins égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré.</p> <p>Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.</p>	<p>Traitement des ordres non exécutés :</p> <p>Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative.</p> <p>Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.</p> <p>Cas d'exonération :</p> <p>Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant au moins égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré.</p> <p>Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.</p>
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Suppression	<p>Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) au plus tard à 12h00 . Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.</p> <p>En application de l'article L214-30 du Code Monétaire et Financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts</p>	<p>Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h00 . Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.</p> <p>En application de l'article L214-30 du Code</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			nouvelles, peuvent être suspendus à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.	Monétaire et Financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	<p>La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande.</p> <p>Méthode de calcul et seuil retenus :</p> <p>La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative.</p> <p>Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP.</p> <p>Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.</p> <p>Pour le FCP SG OBLIG CORPORATE 1-3, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.</p> <p>Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP.</p> <p>Lorsque les demandes de rachat</p>	<p>La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande.</p> <p>Méthode de calcul et seuil retenus :</p> <p>La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative.</p> <p>Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP.</p> <p>Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.</p> <p>Pour le FCP AMUNDI SHORT TERM CREDIT, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.</p> <p>Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion (http://www.societegeneralegestion.fr).</p> <p>De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur.</p> <p>Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.</p> <p>Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une</p>	<p>la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint. Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP.</p> <p>Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.</p> <p>Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.</p> <p>Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion (www.amundi.com).</p> <p>De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur.</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			<p>souscription du même investisseur d'un montant au moins égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré.</p> <p>Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.</p>	<p>Traitement des ordres non exécutés :</p> <p>Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative.</p> <p>Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.</p> <p>Cas d'exonération :</p> <p>Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant au moins égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré.</p> <p>Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.</p>
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Ajout		Amundi Asset Management
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Modification	La valeur liquidative de l'OPC est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : http://www.societegeneralegestion.fr .	La valeur liquidative de l'OPC est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : www.amundi.com .
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Ajout		Amundi Asset Management

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	La valeur liquidative de l'OPC est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : http://www.societegeneralegestion.fr .	La valeur liquidative de l'OPC est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : www.amundi.com .
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	Société Générale Gestion 91-93, Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15	Amundi Asset Management 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Les avis financiers pourront être publiés par voie de presse et/ou sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com à la rubrique Actualités-et-documentation/Avis-Financiers.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	La société de gestion met à la disposition de l'investisseur, sur son site Internet http://www.societegeneralegestion.fr et dans le rapport annuel du FCP (à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012), des informations sur les modalités de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement du FCP.	La société de gestion met à la disposition de l'investisseur, sur son site Internet www.amundi.com et dans le rapport annuel du FCP (à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012), des informations sur les modalités de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement du FCP.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	Société Générale Gestion 91-93, Boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15	Amundi Asset Management 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Les avis financiers pourront être publiés par voie de presse et/ou sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com à la rubrique Actualités-et-documentation/Avis-Financiers.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Modification	La société de gestion met à la disposition de l'investisseur, sur son site Internet http://www.societegeneralegestion.fr et dans le rapport annuel du FCP (à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier	La société de gestion met à la disposition de l'investisseur, sur son site Internet www.amundi.com et dans le rapport annuel du FCP (à partir des exercices ouverts à

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
			2012), des informations sur les modalités de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement du FCP.	compter du 1er janvier 2012), des informations sur les modalités de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement du FCP.
02/11/2023	NOTE DETAILLÉE	Ajout		<p>Principe</p> <p>Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect des principes : de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices.</p> <p>La méthode de base retenue, pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité, est la méthode des coûts historiques, sauf en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille.</p> <p>Règles d'évaluation des actifs</p> <p>Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :</p> <p>Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse.</p> <p>Les différences entre les cours de Bourse utilisés</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte "Différences d'estimation".</p> <p>Toutefois :</p> <p>Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.</p> <p>Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :</p> <p>TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) TCN swapés : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps) les TCN d'une durée de vie supérieure à trois mois (OPC monétaires) : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps) TCN dont l'échéance est</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.</p> <p>Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.</p> <p>Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.</p> <p>Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.</p> <p>Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.</p> <p>Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion.</p> <p>Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances.</p> <p>Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférent est</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>enregistrée en revenus de créances. Les intérêts courus sont inclus dans la valeur boursière des titres prêtés.</p> <p>Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.</p> <p>Valorisation des garanties financières : Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market). Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées. Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.</p> <p>Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.</p> <p>Méthode de comptabilisation</p> <p>Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.</p> <p>L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du revenu SAISIE LIBRE.</p> <p>Les revenus sont constitués par :</p> <p>les revenus des valeurs mobilières, les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères, la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.</p> <p>De ces revenus sont déduits :</p> <p>les frais de gestion, les frais financiers et</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.</p> <p>Engagements hors bilan</p> <p>Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.</p> <p>Compte de régularisation des revenus</p> <p>Les comptes de régularisation des revenus ont pour effet de respecter l'égalité des porteurs par rapport aux revenus acquis, quelle que soit la date de souscription ou de rachat.</p>
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Modification	La politique de rémunération est disponible sur le site http://www.societegeneralegestion.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.	La politique de rémunération est disponible sur le site www.amundi.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Ajout		<p>Principe</p> <p>Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect des principes : de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices.</p> <p>La méthode de base retenue, pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité, est la méthode des coûts historiques, sauf en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille.</p> <p>Règles d'évaluation des actifs</p> <p>Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :</p> <p>Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse.</p> <p>Les différences entre les cours de Bourse utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>compte "Différences d'estimation".</p> <p>Toutefois :</p> <p>Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.</p> <p>Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :</p> <p>TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) TCN swapés : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps) les TCN d'une durée de vie supérieure à trois mois (OPC monétaires) : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps) TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>maturité proche pour les durées les plus longues.</p> <p>Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.</p> <p>Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.</p> <p>Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.</p> <p>Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.</p> <p>Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>la base des taux de change au jour de l'évaluation.</p> <p>Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion.</p> <p>Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances.</p> <p>Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférent est enregistrée en revenus de créances. Les intérêts courus sont inclus dans la valeur boursière des titres prêtés.</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.</p> <p>Valorisation des garanties financières : Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market). Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées. Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.</p> <p>Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.</p> <p>Méthode de comptabilisation</p> <p>Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.</p> <p>L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du revenu SAISIE LIBRE.</p> <p>Les revenus sont constitués par :</p> <p>les revenus des valeurs mobilières, les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères, la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.</p> <p>De ces revenus sont déduits :</p> <p>les frais de gestion, les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.</p> <p>Engagements hors bilan</p>

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				<p>Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.</p> <p>Compte de régularisation des revenus</p> <p>Les comptes de régularisation des revenus ont pour effet de respecter l'égalité des porteurs par rapport aux revenus acquis, quelle que soit la date de souscription ou de rachat.</p>
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Modification	La politique de rémunération est disponible sur le site http://www.societegeneralegestion.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.	La politique de rémunération est disponible sur le site www.amundi.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
02/11/2023	NOTE DETAILLEE	Modification	Date de mise à jour du prospectus : 23 juin 2023	Date de mise à jour du prospectus : 2 novembre 2023
02/11/2023	REGLEMENT	Modification	NOM OPC : SG OBLIG CORPORATE 1-3	NOM OPC : AMUNDI SHORT TERM CREDIT

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Date de prospectus/DI CI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
02/11/2023	REGLEMEN T	Modificatio n	Date de la mise à jour du règlement : 23 juin 2023	Date de la mise à jour du règlement : 2 novembre 2023

Rapport d'activité

Janvier 2023

Les marchés du crédit ont connu leur meilleur début d'année depuis 2012. Le discours dominant a été celui d'une atténuation de l'inflation et des risques de récession incitant les banques centrales à mettre un terme à leur cycle de resserrement plus tôt que prévu initialement. Les marchés ont également été soutenus par la baisse des prix du gaz en Europe et la réouverture de l'économie chinoise déclenchée par la fin de la stratégie du Zéro-Covid. Le sentiment positif des investisseurs a prévalu tout au long du mois, malgré les récentes nouvelles économiques suggérant que la croissance se porte mieux que ce que l'on craignait il y a quelques mois, ce qui pourrait soutenir le ton « hawkish » des banques centrales.

Dans ce contexte, les actifs à risque se sont fortement redressés et les rendements des obligations souveraines ont plongé : les actions européennes ont affiché une performance de +9,9 % et le rendement du Bund 10 ans allemand et du bons du Trésor américain à 10 ans a baissé de 29 et 37 points de base, respectivement.

Les spreads de crédit se sont fortement resserrés, alimentés par le sentiment positif du marché et la volonté des investisseurs de profiter de niveaux de rendement qui restent élevés par rapport aux normes historiques. Le fort soutien technique des flux d'investisseurs a plus que compensé un marché primaire très fort : avec plus de 100 milliards d'euros de nouvelles émissions, janvier 2023 est le deuxième meilleur mois jamais enregistré en termes de volumes de nouvelles émission. Le volume des émissions corporates du mois de janvier ont battu tous les records, avec un ralentissement au fur et à mesure que l'on se rapprochait de la période de blackout. Les financières ont mené ce déluge d'émissions.

En janvier, le marché Euro IG a affiché un rendement total de 2,22% (+98 points de base de rendement excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Au sein de l'univers crédit, les actifs à haut bêta ont surperformé les crédits plus sûrs, le spread du High Yield, des obligations bancaires AT1 et des subordonnées assurantielles s'étant resserré de 52 points de base, 38 points de base et 24 points de base, respectivement. Sur le plan sectoriel, l'immobilier et les matériaux de construction ont été les plus performants, les produits pharmaceutiques et l'alimentation étant à la traîne du reste du marché.

Dans cet environnement euphorique, le mois de janvier a vu les indices de crédit se resserrer fortement. L'indice Itraxx Main se resserre de plus de 10 bps, passant de 91 bps à 79 bps. L'indice Itraxx Crossover se resserre quant à lui de plus de 60 bps de 480 bps à 415 bps.

Sur le mois le fonds affiche une performance de 1.19%, soit 37bps au-dessus de son indice de référence. Nous avons conservé un Bêta aux alentours de 1.85, en redéployant une partie des liquidités et en bénéficiant des primes attrayantes des nouvelles émissions. Le marché primaire s'est fortement ouvert dès les premiers jours du mois. Nous avons voulu profiter des « New Issues Premium » et du marché du crédit très positif de ce début d'année sans nous laisser emporter vers un bêta trop élevé en vendant des obligations qui avaient fortement performées ces derniers mois. Nous avons participé au marché des hybrides corporates avec l'inaugural green Red Electrica 4.625% NC28 et ENEL 6.375% NC28. Concernant les corporates, nous avons participé à JCDecaux 29, Toyota 26, Arval 26, Saint-Gobain 29, Abertis 29 et Pirelli 28. Sur les financières nous avons participé à SEB 28, Santander 26, Kutxa 28, KBC 33 et ABN 26. Pour financer tous ces achats et ne pas trop augmenter le Bêta nous avons vendu entre autres : BBVA 2027, Bertelsmann 2029, JCDecaux 2024, Santander 2026 et Santander UK 2025.

Nous avons légèrement augmenté notre sous-sensibilité en durée, qui se situe actuellement à -0.35 par rapport à son indice de référence. La situation concernant les taux et l'inflation nous indiquait de nouveau que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers de nouvelles hausses de taux en attendant les décisions de début février.

Depuis le mois de novembre les flux sont devenus positifs sur la classe d'actif IG, le mois de janvier continue sur la même tendance avec plus de 2 milliards d'euros de flux entrants sur la classe d'actifs.

À la suite des décisions des banques centrales, notre thème du mois de février sera la direction de l'économie mondiale, entre baisse massive de l'inflation et arrivée rapide d'une récession.

Les spreads de crédit et les taux souverains vont rester volatils. Un véritable revirement n'est pas encore envisageable, étant donné la persistance de l'inflation et la forte volonté de la banque centrale de la combattre. Du côté de la croissance, la baisse des bénéfices, la diminution de la demande des consommateurs et la hausse des coûts de

financement devraient ajouter au malaise des investisseurs. Cela dit, le contexte économique incertain et les valorisations obligataires bon marché rendent le crédit de haute qualité plus attrayant pour les investisseurs, qui devraient bénéficier de nouveaux afflux de capitaux.

Nous estimons que les financières devraient surperformer les autres secteurs car elles bénéficieront de la hausse des taux. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur la partie courte. Tandis que la partie longue de la courbe pourrait encore connaître des mouvements haussiers, nous pensons que nous avons peut-être atteint un plafond sur la partie courte, et qu'une légère baisse est possible. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Février 2023

Les marchés du crédit ont souffert en Février en raison de la volatilité des taux, mais la solidité des fondamentaux et l'amélioration des perspectives de croissance ont supporté les niveaux de rendement.

Les indices PMI de la zone euro et des Etats Unis se sont établis au-dessus de 50, principalement dû au secteur des services, supportant ainsi les perspectives d'amélioration de la croissance économique. Cependant, l'indice MOVE, mesurant la volatilité des taux a augmenté, de 99 à 153, au-dessus de son niveau d'avant l'invasion de la Russie en Ukraine. Les principales raisons de cette hausse sont à la fois les publications d'inflation et des anticipations de discours des banquiers centraux. En effet, l'inflation aux Etats Unis s'est établi à 6.4%, supérieur aux attentes, mais en légère amélioration par rapport au mois précédent à 6.5%. En amont de ces publications, les différentes banques centrales avaient augmenté les taux, à la hauteur des anticipations, + 25 points de base pour la FED et + 50 points de base pour la BCE. Les discours tenus respectivement par ces dernières étaient rassurants, laissant penser à un ralentissement du rythme de la hausse des taux, conforté en Europe par une décroissance de l'inflation en janvier, 8.6% contre 9.2% en décembre. Néanmoins, la vigueur économique et les récentes publications d'inflation supérieures aux anticipations en France et en Espagne, inquiètent à nouveau les marchés sur les perspectives de hausses de taux lors des prochaines allocutions des banques centrales attendues courant Mars. Dans ce contexte, le rendement du Bund 10 ans et du bon du Trésor américain à 10 ans a augmenté de 37 et 42 points de base, respectivement.

Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de -1,44% en février. Si la hausse des taux a chahuté le marché, les spreads de crédits sont restés stables, aux alentours de 150, ce qui a permis de conserver un rendement excédentaire de + 36 points de base par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Au sein de l'univers crédit, les actifs à haut bêta ont majoritairement surperformé les crédits plus sûrs, le marché Euro High Yield a affiché un rendement total nul et un rendement excédentaire de +123 points de base par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Quant aux obligations hybrides d'entreprise ont affiché un rendement total de -1.13% et un rendement excédentaire de +64 points de base par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Pour finir les obligations bancaires AT1, ont affiché la pire performance, avec un rendement total de -2%. Sur le plan sectoriel, l'immobilier et l'énergie ont été les plus performants, les produits pharmaceutiques et l'alimentation étant à la traîne du reste du marché.

Dans cet environnement, le mois de février a vu les indices de crédit rester stables au final. Les chiffres économiques de début février ont fait fortement resserrer les spreads de crédit puis après le marché est resté très contenu. La lutte pour contenir la progression de l'inflation n'est pas terminée. Le chiffre des retail sales aux US vient ajouter à ces pressions sur la politique monétaire, arrivant plus fort qu'attendu. Christine Lagarde a quant à elle réitéré que la BCE avait l'intention de relever ses taux d'intérêts de 50bps le mois prochain compte tenu des pressions inflationnistes sous-jacentes, se réservant ensuite le droit de réévaluer le chemin que prendra la politique monétaire.

L'indice Itraxx Main est stable à 80 bps après avoir baissé jusqu'à 72bps. L'indice Itraxx Crossover reste quant à lui autour des 415bps après avoir touché les 385 bps en début de mois.

Nous avons de nouveau légèrement augmenté le bêta du portefeuille, qui est passé au-dessus de 1.8 en provenance de 1.6, en redéployant une partie des liquidités et en bénéficiant des primes attrayantes des nouvelles émissions. Le marché primaire est resté actif en février. Nous avons voulu profiter des opportunités offertes en ce début d'année.

Nous sommes restés sous-sensibles en durée tout au long du mois de février avec une sous-sensibilité de près de -0.20 par rapport à son benchmark de référence. La situation concernant les taux et l'inflation nous indiquait de nouveau que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers de nouvelles hausses de taux en attendant les décisions de début février qui nous ont conforté dans ce sens.

Depuis le mois de novembre les flux sont devenus positifs sur la classe d'actif IG, le mois de février continue sur la même tendance avec plus de 1 milliard d'euros de flux entrants sur la classe d'actifs.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Le thème du mois de mars montre désormais qu'une éventuelle récession s'éloigne aux US et en Europe mais la thématique de l'inflation reste très présente : « croissance + inflation » est-ce soutenable pour les marchés?

Mars 2023

En mars, les marchés du crédit ont été principalement influencés par la très forte volatilité des taux souverains, due aux craintes concernant la stabilité du système bancaire et à des prévisions de taux très fluctuantes.

Le mois de mars a d'abord suivi les traces de février, avec des spreads de crédit stables et des rendements souverains orientés à la hausse. Le vendredi 10 mars, la Silicon Valley Bank (SVB) a fait faillite à la suite d'un « bank run ». La défaillance de la SVB et de quelques autres banques régionales américaines, suivie de peu par celle du Crédit Suisse, a provoqué une onde de choc sur les marchés. Les investisseurs ont soudain perdu confiance dans la solidité du secteur bancaire dans son ensemble : Les banques américaines ont perdu près de 400 milliards de dollars de dépôts en mars. La dépréciation des AT1 du Crédit Suisse, qui représentaient 7 % du marché total des AT1, et en particulier le traitement différentiel par rapport aux actions et aux obligations Tier 2, ont conduit à une réévaluation de la classe d'actifs AT1 dans son ensemble : le segment a perdu -10,75 % en mars. Bien que les régulateurs européens aient réaffirmé que les actions ordinaires sont les premières à absorber les pertes avant les AT1, la prime " réglementaire " attachée aux AT1 est restée élevée, les spreads ne retraçant qu'un tiers de leur élargissement initial.

Dans le même temps, l'inflation de base dans la zone euro a atteint un record en mars, à 5,7 %, ce qui plaide en faveur d'un resserrement supplémentaire de la part de la BCE.

Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance de 1,00 % en mars (-0,90 % par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les rendements des obligations souveraines ont évolué en dents de scie, les investisseurs réévaluant en permanence l'impact du resserrement des conditions financières sur la trajectoire du resserrement monétaire des banques centrales. Le rendement du Bund à 5 ans s'est finalement établi à 2,30 %, soit 44 points de base en dessous de son niveau de fin février. Les primes de crédit ont contribué négativement aux rendements totaux de la classe d'actifs, puisqu'elles se sont élargies de 22 points de base pour atteindre 170 points de base. Au sein de l'univers crédit, l'immobilier a sous-performé les autres secteurs, affichant près de -4 % par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Les actifs à bêta élevé ont sous-performé les crédits plus sûrs, les AT1 bancaires en ayant fait les frais de la réévaluation du risque lié à la détention d'obligations bancaires subordonnées. Dans le monde non-financier, les obligations hybrides ont bien résisté, affichant des rendements légèrement négatifs. Les obligations HY européennes ont terminé le mois avec une baisse de 0,42% par rapport au mois précédent. Sur la courbe, les obligations à court terme ont surperformé les échéances plus longues (7+ ans).

En mars, les spreads de crédit se sont donc écartés. Les financières et les obligations à haut Beta se sont fortement dégradées et on a vu une bonne résistance de tout ce qui est non financier. Les turbulences sur les banques ont joué un rôle d'accélérateur dans le resserrement des conditions de crédit. A savoir désormais quelle sera l'ampleur du durcissement des conditions de financement, la réduction des volumes de crédits son impact sur l'économie. Les indices de crédit dans ces conditions se sont fortement écartés au retour du weekend du 19 mars. L'indice Itraxx Main venant de 80bps s'est écarté jusqu'à 115bps pour revenir en fin de mois à 85bps. L'ittraxx CrossOver quant à lui s'est écarté. Il est passé de 410bps à 440bps avec un pic le 20 mars à 575bps.

Le bêta du portefeuille étant donné ses expositions aux obligations financières et notamment aux subordonnées est passé de 1.50 à 1.70. Ce Beta est en train de revenir au fur et à mesure du retour des spreads sur les financières notamment les AT1. Le marché primaire est revenu tout doucement après les évènements sur les financières et plus particulièrement sur les corporates.

Nous avons vendu pour financer ces primaires des émissions qui avaient performé correctement lors des derniers mois et réduit quelques émissions financières sur lesquelles nous ne voyions de nouvelles positives à venir.

Nous sommes passés neutre en durée assez rapidement lorsque les évènements sur SVB et Crédit Suisse sont arrivés puis au fur et à mesure d'un retour des spreads de crédit et d'une moindre volatilité sur les taux nous sommes revenus à une légère sous sensibilité aux alentours de -0.15 par rapport à son benchmark de référence. La situation concernant les taux et l'inflation nous indiquait de nouveau que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers de nouvelles hausses de taux, mais nous observons également que des chiffres macroéconomiques montrent qu'un ralentissement se dessine et qu'une éventuelle récession s'approche pour les mois qui viennent.

Ces mouvements de volatilité et de crainte sur le secteur financier ont engendré de forts retraits sur les fonds IG lors de la deuxième partie du mois de mars. Les mouvements sur les fonds IG sont désormais négatifs depuis le début de l'année.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Le débat sur une inflation qui ne ralentit pas assez et une récession qui s'approche à grand pas amènent une forte volatilité sur les taux et sur les spreads de crédit.

Pour l'avenir, nous maintenons une position constructive en matière de crédit. Bien que la crise bancaire soit susceptible d'entraîner une plus grande volatilité à court terme et que les inquiétudes concernant le secteur bancaire soient justifiées pour les banques les plus faibles, nous pensons que le secteur bancaire dans son ensemble n'est pas fondamentalement menacé. Le secteur immobilier devra également faire l'objet d'un examen minutieux, car il pourrait être confronté à des vents contraires à court terme en raison de l'augmentation du coût de la dette. En outre, la décélération rapide de la croissance aux États-Unis, associée à un resserrement général des conditions financières, pourrait affecter le prix des actifs.

En raison de l'inflation persistante et de l'engagement ferme des banques centrales à la combattre, les taux souverains resteront volatils. Cependant, la valorisation des obligations de crédit reste bon marché et devrait fournir un coussin confortable contre une volatilité accrue des spreads.

Nous avons légèrement augmenté le bêta du portefeuille en redéployant une partie des liquidités et en profitant des primes attrayantes des nouvelles émissions. La duration par rapport à l'indice de référence est légèrement négative, car nous continuons à prévoir une pentification de la courbe. En ce qui concerne la courbe, nous maintenons notre surpondération sur le côté court. Nous pensons que nous avons peut-être atteint un plafond sur la partie courte de la courbe et qu'une légère baisse est possible, tandis que la partie longue pourrait encore connaître une certaine hausse. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Avril 2023

En avril, les marchés du crédit ont été principalement influencés par la volatilité des taux souverains, due aux craintes concernant la stabilité du système bancaire et à des indicateurs économiques contrastés.

Les principales annonces économiques étaient de l'autre côté de l'Atlantique, et elles n'ont pas contribué à rassurer les marchés. Les deux indices PMI, manufacturier et services, étaient inférieurs aux attentes, et en baisse par rapport aux dernières publications. Cependant, ces résultats décevants ont été temporairement oubliés grâce à la publication de l'indice des prix à la consommation (IPC) américain, qui a chuté à 5,0 %, contre 6,0 % le mois précédent, inférieur aux attentes du marché (5,1 %). Les marchés n'ont pas eu le temps de profiter pleinement de cette annonce, écourtée par l'annonce surprise de l'OPEP de réduire sa production de pétrole, alimentant ainsi la difficulté à lutter contre l'inflation et des éventuelles décisions des banquiers centraux qui en découleraient. Malgré une première saison des résultats en ligne, voire légèrement supérieurs aux attentes, à la fois dans le secteur financier et non financier, la défaillance de la First Republic a ravivé les craintes d'une crise bancaire et l'aversion pour le risque a ainsi augmenté dans tous les secteurs. Cette troisième défaillance dans le secteur financier américain a cette fois-ci, été sauvé par JP Morgan, qui versera aux alentours de 11 milliards de dollars correspondant à l'essentiel des actifs et de la totalité des dépôts de First Republic.

Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance de 0,70 % en avril (+0.50% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les rendements des obligations souveraines ont évolué en dents de scie, le rendement du Bund à 5 ans s'établissant finalement à 2,36 %, soit 6 points de base au-dessus de son niveau de fin mars, après avoir atteint 2,57% au milieu du mois. Les primes de crédit ont légèrement contribué aux rendements totaux de la classe d'actifs, puisqu'elles se sont resserrées de 7 points de base pour atteindre 163 points de base. Les actifs à bêta élevé ont sous-performé les crédits plus sûrs dans l'ensemble, sauf les AT1 bancaires qui ont bénéficiés tout au long du mois de la réduction des craintes sur le secteur bancaire, +1.43%, (+1.12% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Dans le monde non-financier, les obligations hybrides ont affiché une performance légèrement positive de + 0,24%. Les obligations HY européennes ont terminé le mois avec une hausse de 0,46% par rapport au mois précédent.

En Avril, les spreads de crédit sont restés stables. Les obligations financières et les obligations à haut Beta se sont stabilisées. Les turbulences sur les banques régionales américaines semblent s'être calmées en avril mais le phénomène de Bank Run reviendra en mai avec une forte volatilité. A savoir désormais quelle sera l'ampleur du durcissement des conditions de financement et la réduction des volumes de crédits et son impact sur l'économie ? Les indices de crédit dans ces conditions se sont restés stables. L'indice Itraxx Main restant autour de 85 bps. L'ittraxx CrossOver quant à lui est resté autour de 440bps.

Nous sommes restés sous sensible tout au long du mois d'Avril, une légère sous sensibilité aux alentours de -0.15 par rapport à son benchmark de référence. La situation concernant les taux et l'inflation nous indiquait de nouveau

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers de nouvelles hausses de taux pour le début du mois de Mai, mais nous observons également que des chiffres macroéconomiques montrent qu'un ralentissement se dessine et qu'une éventuelle récession s'approche pour les mois qui viennent. Mais ce ralentissement tarde à se mettre en place.

Les mouvements de volatilité et de crainte sur le secteur financier du mois de mars avaient engendré de forts retraits sur les fonds IG en avril nous avons observé de fortes souscriptions sur des fonds courts IG, et dans une moindre mesure des souscriptions partout sur la courbe IG. Les mouvements sur les fonds IG reviennent à un niveau positif depuis le début de l'année.

Le débat sur une inflation qui ne ralentit pas assez et une récession qui s'approche à grand pas amènent une forte volatilité sur les taux et sur les spreads de crédit.

Pour l'avenir, nous maintenons une position constructive en matière de crédit. Bien que le secteur bancaire dans son ensemble ne soit pas fondamentalement menacé, cette nouvelle défaillance alimentera les craintes d'une crise bancaire pour les plus sceptiques et soumettra les marchés à un peu plus de volatilité à court terme. Les discours des banquiers centraux apporteront également de la volatilité, sans surprise sur leur positionnement à combattre cette inflation persistante mais nuancés face à un environnement financier actuellement mouvementé. Cependant, la valorisation des obligations de crédit reste bon marché et devrait fournir un coussin confortable contre une volatilité accrue des spreads.

Nous avons maintenu le bêta à son niveau précédent. La duration par rapport à l'indice de référence est toujours légèrement négative, car nous continuons à prévoir une pentification de la courbe. En ce qui concerne la courbe, nous maintenons notre surpondération sur le côté court. Nous pensons que nous avons peut-être atteint un plafond sur la partie courte de la courbe et qu'une légère baisse est possible, tandis que la partie longue pourrait encore connaître une certaine hausse. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Mai 2023

En mai, les marchés du crédit sont restés neutres aux différents événements survenus au cours du mois, de la défaillance de First Republic aux premiers signaux d'essoufflement de l'inflation.

Comme prévu, la Fed a relevé son taux directeur de 25 points de base pour atteindre une fourchette de 5,00% à 5,25 %, soit le niveau le plus élevé depuis 2007. La Fed a atteint son taux terminal dans ce cycle de resserrement et ne réduira pas ses taux cette année si l'inflation est conforme à ses prévisions. Une pause lors de la réunion de juin est probable, alimentée par une inflation baissière lors de sa dernière publication, 4.9% contre 5.0% en mars 2023. La BCE a ralenti sa hausse de taux, 25 points de base contre 50 points de base auparavant. Ce ralentissement était anticipé par le marché, il n'a pas apporté de surprises majeures à la fois sur la gestion des taux, à la fois sur l'évolution future de la politique monétaire. Elle reste cependant plus belliqueuse que la FED, car aucune pause de son côté est avancée. Christine Lagarde a spécifié que la BCE n'était pas « en pause » et qu'il y avait « encore du chemin à faire » pour ramener l'inflation à l'objectif de 2%. D'autre part, les chiffres macros aux US sont allés dans le sens d'un ralentissement de l'inflation (prix à la production +2.3% en avril) et d'un relatif rééquilibrage du marché du travail (demandes hebdomadaires d'allocation chômage en forte hausse), entretenant l'espoir d'un FOMC en pause en prochain meeting. La semaine dernière, le Sénat approuvait finalement un ensemble de mesures fiscales pour permettre le relèvement du plafond de la dette et éviter le risque de défaut aux US. La dernière publication de l'inflation en Europe, était également encourageante, 6,1% contre 7.0% en avril. Suite à l'annonce de la défaillance de la First Republic, les quelques craintes d'une crise bancaire ce sont ravivées mais rapidement, elles se sont estompées, à la fois par le sauvetage annoncé par JP Morgan, qui versera 11 milliards de dollars correspondant à l'essentiel des actifs et de la totalité des dépôts de First Republic puis par les discours des banquiers centraux, en ligne avec les attentes du marché. Par ailleurs, le rétablissement de l'économie chinoise est fragile, l'activité manufacturière en Chine a ralenti plus rapidement que prévu en mai en raison d'un affaiblissement de la demande, pesant sur le moral des marchés sur une reprise post Covid plus faible qu'attendue.

Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance de 0.17 % en mai (-0.19% par rapport aux bons du Trésor de duration équivalente). Les rendements des obligations souveraines ont évolué en dents de scie, le rendement du Bund à 5 ans s'établissant finalement à 2,28 %, soit 8 points de base en dessous de son niveau de fin avril, après un sursaut fin de mois à 2,55%. Les primes de crédit se sont légèrement écartés de 8 points de base pour atteindre 171 points de base. Au sein de l'univers crédit, le secteur des transports a surperformé les autres secteurs, affichant une performance de -0.05% par rapport aux bons du Trésor de duration équivalente. Le pire secteur, était

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

le secteur de la pharma avec une performance de - 0.30% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Les actifs à bêta élevé ont surperformé les crédits plus sûrs en premier les AT1 bancaires avec une performance de 1.34%, soit +1.63% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente. Dans le monde non-financier, les obligations hybrides ont affiché une performance légèrement supérieure de 0,59% et les obligations HY européennes ont terminé le mois avec une hausse de 0,61% par rapport au mois précédent.

En Mai, les spreads de crédit sont restés stables. Les obligations financières et les obligations à haut Beta ont performé. Nous avons observé au cours du mois de nombreux flux acheteurs sur les AT1s, principalement sur des calls courts et hauts coupons. Les REITs restent le principal focus avec de nombreuses news sur SBB, après des notes publiées sur un potentiel breach de covenant (ICR), démenti par SBB, des explorations de diverses stratégies (potentielle ventes à Brookfield), et enfin début juin la démission du CEO, remplacé par l'ancien CFO d'Akelius.

Les indices de crédit dans ces conditions se sont légèrement resserrés. L'indice Ittraxx Main restant autour de 82 bps. L'ittraxx CrossOver quant à lui est passé de 440bps à 430bps.

Nous sommes restés sous sensible tout au long du mois de Mai, une légère sous sensibilité aux alentours de -0.05 par rapport à son benchmark de référence. La situation concernant les taux et l'inflation nous indiquait de nouveau que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers de nouvelles hausses de taux pour le début du mois de Mai, mais nous observons également que des chiffres macroéconomiques montrent qu'un ralentissement se dessine et qu'une éventuelle récession s'approche pour les mois qui viennent. Mais ce ralentissement tarde à se mettre en place.

Les mouvements de volatilité et de crainte sur le secteur financier du mois de mars avaient engendré de forts retraits sur les fonds IG en avril nous avons observé de fortes souscriptions sur des fonds courts IG et les flux entrant sur la classe d'actif IG ont continué en mai avec un fort niveau de souscriptions sur les fonds à maturité.

Le débat sur une inflation qui ne ralentit pas assez vite et une récession qui s'approche éventuellement à grand pas amènent une forte volatilité sur les taux et sur les spreads de crédit.

Pour l'avenir, nous maintenons une position constructive en matière de crédit. Le marché du crédit n'a pas encore de direction définie, un marché primaire de plus en plus dynamique et une volatilité persistante sur les taux, malgré un assouplissement des politiques monétaires. Cependant, la valorisation des obligations de crédit reste bon marché et devrait fournir un coussin confortable contre une volatilité des spreads.

La durée par rapport à l'indice de référence est toujours légèrement négative, car nous continuons à prévoir une pentification de la courbe. Nous maintenons notre surpondération sur le côté court. Nous pensons que nous avons peut-être atteint un plafond sur la partie courte de la courbe et qu'une légère baisse est possible, tandis que la partie longue pourrait encore connaître une certaine hausse. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Juin 2023

Le crédit a tenu bon en juin, malgré les discours hawkish des banques centrales, des signes de ralentissement économique et une hausse des coûts de refinancement. Des développements géopolitiques préoccupants sont intervenus en juin, liés aux actions du groupe Wagner en Russie. Les marchés sont restés plus focalisés sur les interventions des Banques Centrales alors que la situation économique reste contrastée. Dans ce contexte et pour la première fois depuis mars 2022, la Fed a maintenu ses taux inchangés - après dix hausses - dans une fourchette comprise entre 5.00% à 5.25%. Cette décision s'explique en partie par la baisse de l'inflation depuis son pic de l'année dernière ainsi que par les effets des hausses précédentes qui se diffusent encore dans l'économie. Cependant Jerome Powell a prévenu que le resserrement monétaire n'était pas terminé et prévoit encore deux hausses d'ici fin 2023. En Europe et comme attendu, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base (bps) pour la huitième fois consécutive. Christine Lagarde a précisé qu'il n'y avait aucun signe clair indiquant que l'inflation sous-jacente avait atteint un sommet. Elle a également prévenu que d'autres hausses seront à prévoir au cours de l'année et la prochaine est "très probablement" prévue dès juillet.

La classe d'actif Crédit Investment Grade a commencé le mois sur des bases solides, avec l'émission de la première obligation AT1 depuis le rachat de Credit Suisse par UBS, mettant fin à une attente et rétablissant la confiance dans le secteur bancaire européen dans son ensemble. Le sentiment positif des investisseurs crédit a également été alimenté par les fondamentaux solides des entreprises européennes, notamment des bénéfices solides au premier trimestre, un effet de levier contrôlé et des soldes de trésorerie élevés. Les spreads de crédit ont reflété cet état d'esprit positif et se sont finalement resserrés après des semaines de stabilité. Ils ont reculé au cours de la seconde moitié du mois, perdant une partie de la performance accumulée depuis lors, en raison de données

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

macroéconomiques plus faibles en Europe et d'avertissements sur les bénéfiques dans le secteur de la chimie comme Lanxess et DSM.

Parallèlement, la persistance des pressions inflationnistes a conduit les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique à réaffirmer leur engagement à ramener l'inflation à leur objectif de 2 %. Le marché a donc réajusté ses anticipations de hausse des taux, poussant les taux souverains à court terme à la hausse : le rendement du Bund à 2 ans a bondi de 41 points de base pour atteindre 3,20 % au cours du mois. Dans le même temps, le rendement du Bund à 10 ans n'a augmenté que de 5 points de base, ce qui a poussé l'inversion de la courbe des taux 5-10 ans en territoire négatif, à un niveau de -80 points de base, un niveau historique.

Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance de -0,44% en juin (+0,52% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les spreads de crédit se sont resserrés de 6 points de base sur le mois, se redressant initialement avant que la publication de données macroéconomiques plus faibles que prévu ne vienne gâcher l'ambiance. Au sein du crédit, les actifs à bêta élevé et à faible durée ont surperformé les actifs plus sûrs. Les AT1 bancaires ont mené le peloton, affichant des performances de 1,2 % sur le mois. Le High Yield européen a également produit des rendements solides, à 0,50 %, malgré la sous-performance des CCC qui ont souffert des perspectives de croissance plus faibles en Europe.

Les indices de crédit dans ces conditions se sont resserrés assez fortement. L'indice Ittraxx Main passant de 82 bps à 73 bps et l'indice ittraxx CrossOver quant à lui est passé de 430bps à 400 bps.

Le bêta du portefeuille est resté autour de 1.40 étant donné les expositions aux obligations financières et notamment aux subordonnées. Les achats de primaire ont été compensés par des ventes de primaires des mois précédents. Une légère augmentation de ce Beta vient de l'échange de l'hybrid Unibail perp NC2023 vers un perp NC2028.

Nous sommes restés sous sensible depuis le début de l'année en réduisant au fur et à mesure cette sous sensibilité. Nous arrivons à la fin du mois de juin à une sous-exposition relativement à notre benchmark. La situation concernant les taux et l'inflation nous indiquait de nouveau que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers de nouvelles hausses de taux (juin et juillet pour la BCE). Nous observons également que des chiffres macroéconomiques montrent qu'un ralentissement se dessine et qu'une éventuelle récession s'approche pour les mois qui viennent. Mais ce ralentissement tarde à se mettre en place. Le terme de « Recession Godot » est apparu ces dernières semaines.

Nous avons encore observé des flux sortants sur la classe d'actif IG lors du mois de Juin. Nous observons encore des flux entrants sur le monétaire sur les fonds à maturité.

La faiblesse observée à partir de la mi-juin s'est résorbée en l'espace de quelques séances seulement, les investisseurs étant fermement revenus à leur mode de fonctionnement estival. Les pressions inflationnistes s'atténuent. Cela explique en partie les resserrements de spreads avec un scénario de ralentissement faible de la croissance et de l'inflation.

Pour l'avenir, nous maintenons une position constructive sur le crédit. Le marché du crédit manque toujours d'une direction claire, avec un marché primaire dynamique et une volatilité persistante des taux résultant de réajustements constants des attentes du marché vis-à-vis des taux terminaux. Toutefois, la valorisation des obligations privées reste bon marché et devrait fournir un coussin confortable contre la volatilité des spreads.

Le bêta de notre portefeuille autour de 1.40 reflète notre position constructive. La durée est maintenue autour de -0.25. Nous maintenons notre surpondération sur les taux 2 ans. Nous pensons que nous avons peut-être atteint un plafond sur la partie courte de la courbe et qu'une légère baisse est possible, tandis que la partie longue pourrait encore connaître une certaine hausse. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Juillet 2023

Les actifs à risque, et en particulier le crédit, se sont redressés en juillet, sur fond de données économiques plus résistantes que prévu et de baisse de l'inflation. Les investisseurs ont parié que l'économie mondiale était prête pour un atterrissage en douceur, les prévisions de l'année dernière d'une récession profonde induite par le resserrement financier étant depuis longtemps oubliées.

L'inflation aux États-Unis a montré des signes de modération, ralentissant à 3 % en juin 2023, son niveau le plus bas depuis mars 2021. Dans la zone euro, le taux d'inflation annuel devrait être de 5,3 % en juillet 2023, contre 5,5 % en juin. Les données macroéconomiques sont également encourageantes, le PIB de la zone euro augmentant plus que prévu au deuxième trimestre 2023, à 0,3 % par rapport au trimestre précédent.

Les banquiers centraux des deux côtés de l'Atlantique ont poursuivi leur cycle de resserrement. La Fed a relevé son

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

taux directeur dans une fourchette de 5,25 % à 5,50 %, évitant de donner des indications spécifiques sur l'orientation future de sa politique, tandis que la BCE a relevé le taux de dépôt de 25 points de base à 3,75 % et a réduit son engagement à procéder à de nouvelles hausses ("Le Conseil des gouverneurs continuera à suivre une approche dépendant des données pour déterminer le niveau et la durée appropriés de la restriction").

Suite à l'amélioration de la situation sur le front bancaire européen après les faillites des banques régionales américaines et la dépréciation de l'AT1 du Crédit Suisse, la BCE a publié les résultats d'un stress test sur le secteur bancaire européen, mené auprès de 70 banques de la zone euro. Le scénario défavorable testé par le superviseur se traduirait par une baisse de près d'un tiers du ratio CET1. Cette baisse limitée démontre la résilience des banques européennes en cas de chocs négatifs importants.

Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de +1,05 % en juillet (+0,83 % par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les spreads de crédit sont revenus à leur niveau d'avant la crise bancaire, à 147 points de base, soit -16 points de base sur le mois. Les valeurs financières ont mené le peloton, portées par des données économiques meilleures que prévu et une plus grande confiance dans la solidité des banques européennes. Les AT1 bancaires se sont le plus redressés, avec une performance de 3 % en juillet (-45 points de base de resserrement des spreads). Dans le secteur du haut rendement, le mouvement de décompression s'est poursuivi, les obligations BB se resserrant et les obligations CCC souffrant du resserrement des conditions de financement.

Au cours du mois, nous avons continué nos investissements sur le primaire maintenant un DTS sur un niveau de 150 par rapport à l'indice. En terme de sensibilité, elle a été maintenue au niveau de l'indice à 1.80. Nous avons néanmoins renforcé notre position à la pentification du segment 2-5 ans

Pour l'avenir, nous maintenons une position constructive sur le crédit. Le marché du crédit manque toujours d'une direction claire, avec un marché primaire de plus en plus dynamique et une volatilité persistante des taux résultant de réajustements constants des attentes du marché vis-à-vis des taux terminaux. Toutefois, la valorisation des obligations privées reste bon marché et devrait fournir un coussin confortable contre la volatilité des spreads.

Le bêta du crédit de notre portefeuille, à 1,3, reflète notre position constructive. La durée est maintenue à la neutralité par rapport à l'indice de référence. Sur la courbe, nous maintenons notre surpondération sur le côté court. Nous pensons que nous avons peut-être atteint un plafond sur la partie courte de la courbe et qu'une légère baisse est possible, tandis que la partie longue pourrait encore connaître une certaine hausse. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Août 2023

Les marchés du crédit ont profité d'une accalmie générale au cours du mois d'Août à la fois sur le plan macroéconomique et sur les taux.

En effet les indicateurs de croissances et le niveau d'inflation en Europe étaient en ligne avec les anticipations du marché. L'indice PMI du secteur publié au cours du mois était de 46.4 contre 45.1 le mois dernier pour la France, de 39,1 contre 38,8 pour l'Allemagne. Même constat de l'autre côté de l'Atlantique avec un niveau de 47 contre 49 pour les Etats Unis. Dans le même temps, les taux directeurs sont presque à leur niveau maximal, ils pourraient rester élevés pendant un moment, afin de faire baisser l'inflation. Cette dernière a diminué de 0,2% soit à un niveau de 5.3%. La présidente de la BCE, qui s'exprimait lors du symposium économique de Jackson Hole, a souligné que la banque centrale devait maintenir les taux à un "niveau suffisamment restrictif aussi longtemps que nécessaire" préférant maintenir les taux actuels plus longtemps plutôt que plus élevés. Il n'y a toujours pas de consensus sur les marchés pour une prochaine hausse ou non de la BCE à la différence pour la FED, où les marchés anticipent que le cycle des hausses de taux est quasiment terminé mais le marché reste inquiet du rebond des pressions inflationnistes en Europe : en Allemagne, l'inflation a reculé moins que prévu en août, tandis que celle en Espagne a progressé par rapport au mois précédent. Ces chiffres pourraient faire craindre un nouveau tour de vis de la BCE lors de sa prochaine réunion du 14 septembre.

Cependant les données sur l'activité en Chine pour le mois de juillet ont largement surpris par leur baisse, avec une croissance plus faible des indicateurs de la demande et de l'offre, ce qui mérite d'être surveillé compte tenu des répercussions sur l'Europe.

Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de +0,16 % en août (-0,25 % par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les spreads de crédit se sont légèrement écartés, + 8 points de base et ont terminé à 155 points de bases. Les valeurs financières ont continué de surperformer les valeurs non financières dans l'univers Investment grade, + 0,25% contre + 0.11%. Sur la courbe, le segment à 5 ans est toujours le plus attractif, compte tenu de la pente du 2-5 et de l'aplatissement du 5-10. Les actifs à bêta élevé ont sous performé les actifs plus

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

sûrs. Les AT1 bancaires ont affiché un rendement total de -0,72% (-1.04 % par rapport aux bons du Trésor de duration équivalente), suivi par les obligations hybrides avec un rendement total de -0,40% tandis que les obligations haut rendement ont affiché une performance totale de +0.26%.

Les indices de crédit dans ces conditions se sont écartés avec une hausse importante vers le 20 août lors de la sortie des chiffres chinois. L'indice Ittraxx Main passant de 67 bps à 70 bps avec une hausse à 78bps et l'indice ittraxx CrossOver quant à lui est passé de 382bps à 397bps avec une pointe à 433bps.

Le bêta du portefeuille est resté autour de 1,5 avec une prédilection pour les obligations financières et notamment subordonnées.

Sur la période du mois d'août, la performance du fond SG OBLIG CORPORATE 1- 3 a été légèrement inférieur à celle de son benchmark en raison de son bêta, notamment la surpondération sur les dettes subordonnées.

Le marché primaire a ré-ouvert sur les 10 derniers jours, avec néanmoins moins de « New Issue Premium », prime offerte à l'émission. Nous avons participé du côté des financières sur Ceska Sporitelna 2028.

Nous avons vendu pour financer ce primaire des émissions qui avaient performé correctement lors des derniers mois et réduit quelques émissions financières sur lesquelles nous ne voyions de nouvelles positives à venir comme American Tower Corp 2027, Priceline Group INC 2026, Belfius Bank 2028, Edenred 2026, Honda 2027 & Renault 2027.

La duration est maintenue à la neutralité à 1.8 par rapport à l'indice de référence. Sur la courbe nous maintenons notre surpondération sur le côté court. La situation concernant les taux et l'inflation nous indiquait de nouveau que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers une stabilité en septembre pour la BCE. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Septembre 2023

« Higher for longer » sera l'empreinte de ce mois de septembre sur les marchés.

Aux États-Unis, l'inflation globale est ressortie plus élevée que les prévisions en raison de la hausse des prix de l'énergie (+3,7% sur un an, supérieure aux attentes à +3,2%). Néanmoins, l'inflation sous-jacente qui permet d'avoir une vision moins volatile a baissé et ressort à +0.6%, en ligne avec le consensus. En zone euro, même si l'indice des prix à la consommation pour août publié en début de mois a diminué à +5.2% (consensus à +5.3%), il ne baisse pas « au rythme souhaité » selon la BCE. Quant au chiffre publié fin septembre (+4.3%), il a surpris à la baisse. Ce mouvement de recul est largement imputable à l'Allemagne en raison d'un effet de base négatif.

En termes de croissance, la zone euro a donné des signes de faiblesse. L'indice PMI composite confirme la faiblesse de l'industrie manufacturière (indice à 43.4, stable par rapport au mois dernier) et ne montre pas de rebond des services (indice à 48.4). Par ailleurs, la Commission Européenne a abaissé ses prévisions de croissance à +0.8% (+1.1% précédemment) et la production industrielle de l'UE accuse une baisse de -1.1% en juillet.

Aux États-Unis, on note une confirmation de la croissance du PIB sur le 2e trimestre à +2.1% en rythme annualisé. L'indice ISM Services a progressé à 54.5 en août (contre 52.5 prévu et 52.7 le mois précédent), de même que l'ISM Manufacturier qui s'élève à 49.0 contre 47.6 le mois précédent et au-dessus des prévisions (47.9).

Sur une approche plus globale, L'OCDE a relevé sa prévision de croissance mondiale pour 2023, tout en abaissant celle pour 2024 à +2.7% (+3% auparavant).

Après un début de mois marqué par un resserrement des spreads dans le marché du crédit, un revirement à la hausse a eu lieu sur les deux dernières semaines. Ce basculement de situation arrive à la suite des réunions des banques centrales réaffirmant une tendance « hawkish » de leur politique monétaire. Lors de sa réunion mensuelle, la BCE a relevé son taux directeur de 25 points de base, à 4%, où Christine Lagarde a déclaré que les taux « ont atteint des niveaux qui, maintenus pendant une durée suffisamment longue, apporteront une contribution substantielle au retour rapide de l'inflation vers notre objectif ». Par ailleurs, de l'autre côté de l'Atlantique, la FED a maintenu les taux au même niveau tout en soulignant qu'ils resteront élevés aussi longtemps que nécessaire pour lutter contre l'inflation : « Nous voulons vraiment voir des preuves tangibles que nous avons atteint le niveau approprié » Jerome Powell a souligné aux journalistes après la réunion du FOMC.

Dans ce contexte, le marché Euro IG affiche un rendement total de -0,86% en septembre (avec un excédent de performance de +0,29% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les spreads de crédit se sont légèrement resserrés, -3 points de base, pour terminer le mois à 152 points de base. La performance négative est principalement attribuable aux rendements des bons du Trésor : le Bund à 5 ans a augmenté de +30 points de base. Les composants des indices de crédit Ittraxx Main et Ittraxx CrossOver sont renouvelés tous les 6 mois, ce processus

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

est connue sous le nom de « Rolling the index », les dates de renouvellement sont le 20 mars et le 20 septembre où les indices se sont positionnés respectivement à 75 et 405. Les indices de crédit se sont écartés avec une hausse importante vers le 27 septembre lors de la sortie des chiffres américains. L'indice Itraxx Main passant de 75 bps à 80 bps avec une hausse à 82bps et l'indice Itraxx CrossOver quant à lui est passé de 405bps à 427bps avec une pointe à 440bps.

Le bêta du portefeuille a été baissé autour de 1,4 avec toujours une prédilection pour les obligations financières et notamment subordonnées.

Sur la période du mois de septembre, la performance du fond SG OBLIG CORPORATE 1- 3 a été nettement supérieure à celle de son benchmark.

Le marché primaire après avoir fini le mois d'août sur les starting-blocks, s'est ralenti en début de mois avant d'accélérer pour atteindre 62 Mds d'émission avec moins de « New Issue Premium », ce manque de NIP nous rend plus sélectif sur nos participations au marché primaire. Sur les Corporates, nous avons participé à Praemia Healthcare 2028, ELO 2029, Sartorius 2026, RCI 2026, Volkswagen 2031, Wordline 2028. Coté financière, nous avons participé à Mediobanca 2027, Commerzbank 2029, Deutsche Boerse 2033.

Durant le mois de septembre, nous avons décidé stratégiquement de finalement arrivés à une sous-sensibilité vis-à-vis du Benchmark suite à la dernière hausse de la BCE. Après cette dernière montée des taux en date de la BCE dû à sa préoccupation de l'inflation des services et de la hausse des salaires ; du Shutdown évité de justesse aux USA, la situation concernant les taux et les données inflationnistes nous indiquaient que les mouvements des banques centrales s'orientaient vers une stabilité en novembre pour la FED et la BCE. Nous observons toujours des chiffres macroéconomiques montrant qu'un ralentissement se dessine et qu'une éventuelle récession s'approche pour les mois qui viennent sur le vieux continent et outre Atlantique. Néanmoins, ce ralentissement tarde à se mettre en place, le terme « Recession Godot » continue d'apparaître ces dernières semaines. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Octobre 2023

Dans l'ensemble, le mois d'octobre a été difficile pour les marchés du crédit, les spreads de crédit ont augmenté à un rythme élevé depuis la mi-septembre. Actuellement, le conflit au Moyen-Orient domine toujours les préoccupations du marché, ce qui conduit à une position particulièrement défensive où l'aversion au risque s'est rapidement propagée, en revanche, cette situation géopolitique semble être en grande partie contenue et sans impact majeur sur les prix de l'énergie. Dans ce contexte, les volumes d'émission sur le marché du crédit sont restés faibles tout au long du mois, avec un total de 118,1 milliards d'euros, ce qui représente jusqu'à présent les émissions mensuelles les plus faibles de l'année. Les volumes globaux sont en avance de 90 milliards d'euros par rapport à 2022, mais en retard de 53 milliards d'euros par rapport à 2021.

En outre, la saison des bénéfices sur le troisième trimestre marque une rupture pour de nombreux secteurs, ainsi, l'effet de cet environnement de taux d'intérêt élevés commence à se sentir sur la demande. En effet, les rendements moyens des entreprises ont été globalement négatifs en Europe, quant aux entreprises américaines les rendements ont baissé mais demeurent toujours positifs. L'économie américaine a montré plus de résilience avec un taux de croissance réelle du PIB de 1,2% (soit un taux annuel de 4,9%) alors que la zone euro est au bord de la récession avec une contraction de l'économie de 0,1% au troisième trimestre.

Heureusement, l'inflation semble répondre efficacement au mécanisme de transmission et a fortement diminué dans la zone euro, en effet, le taux d'inflation annuel est passé de 4,3% en septembre à 2,9% en octobre. De plus, les hausses de taux des banques centrales semblent avoir atteint leur maximum, la BCE et la FED ayant toutes les deux maintenu leurs taux directeurs inchangés ce mois-ci, sans toutefois exclure la possibilité de nouvelles hausses si nécessaire.

Dans ce contexte, les spreads crédit sur le marché Euro IG se sont légèrement écartés de +7 bps, terminant le mois à 160 bps. Par conséquent, le marché Euro IG a affiché une performance relative de -0,2% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente et une performance totale de +0,4% en octobre.

Les secteurs défensifs ont été en mesure de générer une performance relative positive (+14 bps pour les produits de consommation), tandis que les secteurs financiers et cycliques ont affiché des performances relatives négatives (-11 bps pour le secteur bancaire et -57 bps pour l'immobilier). Les actifs à beta élevé ont sous-performé les actifs moins risqués, ainsi, les spreads crédit sur le marché IG se sont écartés de 7 bps, les spreads sur les obligations Coco se sont écartés de 8 bps, tandis que les spreads du marché HY se sont écartés davantage de 43 bps.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Les indices de crédit dans ces conditions se sont écartés avec une hausse importante vers le 20 octobre lors de la sortie des chiffres américains. L'indice Itraxx Main passant de 82 bps à 85,5 bps avec une hausse à 89,5 bps et l'indice Itraxx CrossOver quant à lui est passé de 440 bps à 450 bps avec une pointe à 472,5 bps.

Le bêta du portefeuille a été maintenue autour de 1.40 avec toujours une prédilection pour les obligations financières et notamment subordonnées.

Sur la période du mois de septembre, la performance du fond Amundi short term credit a été légèrement supérieure à celle de son benchmark.

Le marché primaire après avoir fini le mois de septembre à 62 Mds d'émissions a continué dans sa lancée pour atteindre 110 Mds d'émission avec moins de « New Issue Premium », ce manque de NIP nous rend plus sélectif sur nos participations au marché primaire. Sur les Corporates, nous avons participé à Carmila 2028. Coté financière, nous avons participé à Rabobank 2026 et Nationwide BLDG STY 2026

Le bêta du crédit de notre portefeuille est à 1,40 ce qui reflète toujours notre vision constructive sur le crédit, de plus, avec le niveau des taux actuels, les stratégies de « portage » sont de nouveau intéressantes dus au rendement des émissions actuelles. La durée est maintenue à un niveau neutre par rapport à l'indice de référence. En ce qui concerne la courbe, étant donné l'aplatissement des courbes de spreads de crédit et une courbe de référence toujours inversée, nous maintenons la surpondération de notre portefeuille sur le « côté court » de la courbe. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Novembre 2023

Les marchés de crédit se trouvent actuellement dans un environnement favorable, caractérisé par une volatilité réduite des taux et des performances améliorées sur les principaux indices de crédit de la zone euro, revenant à des niveaux observés à la fin de septembre. Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont été temporairement atténuées par un cessez-le-feu d'une semaine convenu entre Israël et le Hamas, bien que la guerre ait repris le 1er décembre, le marché semble rester calme, comme attendu.

Sur le plan macroéconomique, les préoccupations antérieures concernant l'inflation et la hausse des taux d'intérêt semblent s'atténuer. En fait, le taux Bunds 10 ans termine le mois à 2.45%, 35 points de base en dessous des niveaux observés fin octobre. L'inflation a ralenti dans la zone euro à 2.4% en annuel en novembre, contre 2.9% en octobre, bien en dessous des attentes d'un recul à 2.7%. Pendant ce temps, aux États-Unis, le taux annuel d'inflation était le plus bas depuis le début de 2021, où l'indice CPI est resté inchangé par rapport au mois précédent avec une augmentation de 3.2% par rapport à l'année précédente, ce qui renforce la thèse de la fin du cycle haussier de la Fed.

Les fondamentaux des entreprises, y compris des métriques telles que les ratios de couverture des intérêts, se détériorent globalement. Cependant, la détérioration est plus prononcée dans les segments moins bien notés aux États-Unis, compte tenu de l'augmentation des défauts sur le marché américain des obligations à High Yield. En revanche, les titres Investment Grade ont maintenu des fondamentaux plus sains et sont mieux positionnés pour faire face aux défis économiques. Dans ce contexte, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate index affiche une performance totale positive de 2.3% et une performance excédentaire de 0.86% par rapport aux obligations du Trésor avec des échéances similaires. La performance totale est principalement due à un effet de prix de 2.12%, étant donné que les spreads se sont resserrés en moyenne de -14 bps. D'un point de vue sectoriel, cette performance positive a été portée par le secteur de l'assurance-vie avec une performance excédentaire de 1.45%, suivi par les REITs qui ont affiché une performance excédentaire de 1.28%. Les actifs financiers à haut bêta ont surperformé les actifs plus sûrs, les spreads des obligations Coco AT1 se sont resserrés de 34 bps tandis que les spreads des financières seniors se sont resserrés de seulement 16 bps.

En ce qui concerne le marché primaire, novembre s'est terminé par une émission totale significative sur le marché européen de 67.2 milliards d'euros, en faisant le troisième mois le plus conséquent de l'année après janvier et mai. Le montant total annuel atteint 593.3 milliards d'euros, soit 90 milliards de plus qu'en 2022, mais toujours derrière les niveaux de 2021.

Les indices de crédit dans ces conditions se sont resserrés fortement tout au long du mois. L'indice Itraxx Main passant de 83 bps à 68 bps et l'indice Itraxx CrossOver quant à lui est passé de 440 bps à 373 bps.

Le bêta du portefeuille a été maintenue autour de 1.40 avec toujours une prédilection pour les obligations financières et notamment subordonnées.

Sur la période du mois de septembre, la performance du fond Amundi Short Term Credit a été légèrement supérieure à celle de son benchmark.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Le marché primaire s'est clôturé avec 67Mds d'émission et un peu moins de « New Issue Premium ». Ce manque de NIP nous rend plus sélectif sur nos participations au marché primaire. Sur les Corporates, nous avons participé à EDF 2027, Carrier Global 2028, Ford 2029, Intercontinental hotels 2029, Sandoz 2027 et Tapestry 2027. Coté financière, nous avons participé à Banco BPM 2027.

Le bêta du crédit de notre portefeuille est à 1,40 ce qui reflète toujours notre vision constructive sur le crédit, de plus, avec le niveau des taux actuels, les stratégies de « portage » sont de nouveau intéressantes dus au rendement des émissions actuelles. La duration a été changé à un niveau au-dessus par rapport à l'indice de référence. En ce qui concerne la courbe, nous maintenons notre position de pentification sur la partie courte de la courbe. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Décembre 2023

Au cours du mois de décembre, le marché du crédit a connu un rallye robuste, avec un resserrement des spreads grâce à un élan provenant des réunions des banques centrales, en particulier du FOMC.

La position accommodante « dovish » de la Fed s'est transformée en un événement majeur sur les marchés. En revanche, la BCE a adopté une position différente réaffirmant sa politique monétaire restrictive et écartant l'idée que le pivot de la Fed vers des baisses de taux marquait un tournant mondial. Christine Lagarde a souligné : "Nous n'avons pas du tout discuté de baisses de taux", soulignant l'approche prudente de la BCE. Sur le plan géopolitique, les tensions au Moyen-Orient sont restées relativement contenues, mais certaines attaques menées en fin d'année par les milices Houthis soutenus par l'Iran contre des navires commerciaux en mer Rouge ont accru le risque d'une contagion régionale du conflit entre Israël et le Hamas et ravivé les inquiétudes quant à d'éventuelles perturbations de l'approvisionnement en pétrole.

Dans ce contexte, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate affiche une performance totale positive de 2,73 % et une performance relative de 61 bps, portant les performances relatives de 2023 à 353 bps par rapport aux bons du Trésor de maturité similaire. Cette performance positive a été tirée par le secteur immobilier avec une performance relative de 1,53 %, suivi par les financières qui ont enregistré une performance relative de 1,28 %. Les financières à haut bêta ont surpassé les actifs plus sûrs ; les spreads des obligations Coco AT1 ont diminué de 41 bps, tandis que les spreads des financières seniors n'ont diminué que de 10 bps.

Sur l'année 2023, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate a réalisé une performance absolue de 8,19 %, les financières ont affiché une performance absolue de 7,78 %. Les obligations Coco AT1 terminent l'année avec une performance absolue annuelle de 5,71 %, se remettant ainsi d'une baisse importante en mars, déclenchée par la crise de « Crédit Suisse » qui a entraîné la radiation de leurs obligations AT1.

Après une activité significative en novembre, les émissions sur le marché primaire des obligations Investment Grade ont ralenti en décembre 2023, avec des émissions brutes totales de 9,7 milliards d'euros contre 67,2 milliards le mois dernier, atteignant 603 milliards d'euros sur l'année, bien au-dessus des chiffres de l'année dernière mais en dessous des niveaux de 2021 de 649,5 milliards d'euros.

Les indices de crédit dans ces conditions se sont resserrés fortement tout au long du mois. L'indice Ittraxx Main passant de 68 bps à 58 bps et l'indice ittraxx CrossOver quant à lui est passé de 373 bps à 314 bps.

Suite aux derniers chiffres macroéconomique et un marché de plus en plus positif en cette fin d'année nous avons décidé de continuer de profiter de ce marché positif pour augmenter notre bêta à 1.35. Les achats de primaire ont été compensés par les ventes de primaires des mois précédents. Les ajouts de subordonnées ont clairement profité de ce marché.

Le marché primaire s'est donc éteint en décembre et le manque de New issue premium nous a rendu plus sélectif sur nos participations au marché primaire. Nous avons vendu pour en fin d'année des émissions qui avaient performé correctement lors des derniers mois et réduit quelques émissions sur lesquelles nous ne voyions pas de nouvelle positives à venir tout cela afin d'être prêt pour le déluge de primaire prévu en janvier 2024. BAWAG 2034, Mediobanca 2030, Areva 2024, Diageo 2025, JP Morgan 2024 Lloyds 2026 et NN 2048.

Durant le mois de décembre, après le rallye obligataire impressionnant nous avons finalement réduit notre sensibilité et finit le mois avec une sensibilité négative de -0.15 par rapport à son benchmark de référence. Ces événements et la situation concernant les données inflationnistes ont favorisé une baisse des taux longs (le 10 ans US passant de 4.20% à 3.90% et le 10 ans Allemand de 2.40% à 2%).

Nous avons encore observé des flux entrants sur la classe d'actif IG lors du mois de décembre. Les souscriptions sur l'année continuent d'affluer sur la classe d'actif IG. Nous observons encore des flux entrants sur le monétaire et sur les fonds à maturité.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Nous maintenons un avis positif et constructif pour le début d'année prochaine. Le marché primaire doit repartir sur les chapeaux de roue en janvier. Il y a quand même une volatilité des taux résultant des incertitudes relatives à la situation géopolitique et des impacts des « taux plus élevés pour longtemps » sur l'économie mondiale. Toutefois, la valorisation des obligations privées reste bon marché et devrait fournir un coussin confortable contre la volatilité des spreads.

Le bêta du crédit de notre portefeuille est à 1,35 ce qui reflète toujours notre vision constructive sur le crédit, de plus, avec le niveau des taux actuels, les stratégies de « portage » sont de nouveau intéressantes dus au rendement des émissions actuelles. La durée a été changée à un niveau en-dessous par rapport à l'indice de référence. En ce qui concerne la courbe, nous maintenons notre position de pentification sur la partie courte de la courbe. Enfin, nous nous concentrerons sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

Cap R 3

Au cours du mois de décembre, le marché du crédit a connu un rallye robuste, avec un resserrement des spreads grâce à un élan provenant des réunions des banques centrales, en particulier du FOMC.

La position accommodante « dovish » de la Fed s'est transformée en un événement majeur sur les marchés. En revanche, la BCE a adopté une position différente réaffirmant sa politique monétaire restrictive et écartant l'idée que le pivot de la Fed vers des baisses de taux marquait un tournant mondial. Christine Lagarde a souligné : "Nous n'avons pas du tout discuté de baisses de taux", soulignant l'approche prudente de la BCE. Sur le plan géopolitique, les tensions au Moyen-Orient sont restées relativement contenues, mais certaines attaques menées en fin d'année par les milices Houthis soutenus par l'Iran contre des navires commerciaux en mer Rouge ont accru le risque d'une contagion régionale du conflit entre Israël et le Hamas et ravivé les inquiétudes quant à d'éventuelles perturbations de l'approvisionnement en pétrole.

Dans ce contexte, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate affiche une performance totale positive de 2,73 % et une performance relative de 61 bps, portant les performances relatives de 2023 à 353 bps par rapport aux bons du Trésor de maturité similaire. Cette performance positive a été tirée par le secteur immobilier avec une performance relative de 1,53 %, suivi par les financières qui ont enregistré une performance relative de 1,28 %. Les financières à haut bêta ont surpassé les actifs plus sûrs ; les spreads des obligations Coco AT1 ont diminué de 41 bps, tandis que les spreads des financières seniors n'ont diminué que de 10 bps.

Sur l'année 2023, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate a réalisé une performance absolue de 8,19 %, les financières ont affiché une performance absolue de 7,78 %. Les obligations Coco AT1 terminent l'année avec une performance absolue annuelle de 5,71 %, se remettant ainsi d'une baisse importante en mars, déclenchée par la crise de « Crédit Suisse » qui a entraîné la radiation de leurs obligations AT1.

Après une activité significative en novembre, les émissions sur le marché primaire des obligations Investment Grade ont ralenti en décembre 2023, avec des émissions brutes totales de 9,7 milliards d'euros contre 67,2 milliards le mois dernier, atteignant 603 milliards d'euros sur l'année, bien au-dessus des chiffres de l'année dernière mais en dessous des niveaux de 2021 de 649,5 milliards d'euros.

Les indices de crédit dans ces conditions se sont resserrés fortement tout au long du mois. L'indice Ittraxx Main passant de 68 bps à 58 bps et l'indice ittraxx CrossOver quant à lui est passé de 373 bps à 314 bps.

Durant le mois de décembre les événements macroéconomiques et la situation concernant l'inflation ont favorisé une baisse des taux longs (le 10 ans US passant de 4.20% à 3.90% et le 10 ans Allemand de 2.40% à 2%).

Nous avons encore observé des flux entrants sur la classe d'actif IG lors du mois de décembre. Les souscriptions sur l'année continuent d'affluer sur la classe d'actif IG. Nous observons encore des flux entrants sur le monétaire et sur les fonds à maturité.

Nous maintenons un avis positif et constructif pour le début d'année prochaine. Le marché primaire doit repartir sur les chapeaux de roue en janvier. Il y a quand même une volatilité des taux résultant des incertitudes relatives à la situation géopolitique et des impacts des « taux plus élevés pour longtemps » sur l'économie mondiale. Toutefois, la valorisation des obligations privées reste bon marché et devrait fournir un coussin confortable contre la volatilité des spreads.

De décembre 2022 à décembre 2023, la performance de la PART I2 / FR0013304193 est de 5,46%. Celle du benchmark est de 5,11% avec une tracking error de 0,58%.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

De décembre 2022 à décembre 2023, la performance de la PARTS IC / FR0000448870 est de 5,22%. Celle du benchmark est de 5,11% avec une tracking error de 0,78%.

De décembre 2022 à décembre 2023, la performance de la PART PC / FR0011099712 est de 4,74%. Celle du benchmark est de 5,11% avec une tracking error de 0,77%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du Fonds.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITYSHORT TERM SRI FCP	25 861 542,88	24 754 211,40
AMUNDI EURO LIQUIDITY	799 904,86	1 704 042,73
ORANGE TF-2024/TV PERPETUEL	-	1 886 689,72
ALLIANZ SE TV PERPETUAL	-	1 542 859,46
VANTAGE TOWERS AG 31/03/2025	-	1 354 500,00
CONTINENTAL AG 4% 01/06/2028	647 281,81	658 800,06
SANTANDER UK GROUP HLDGS VAR 28/02/2025	-	1 245 012,77
ING GROEP NV VAR 14/11/2027	829 950,68	312 114,04
CA AUTOBANK SPA 4.375% 08/06/2026	649 584,05	404 177,27
MERCK KGAA VAR 25/06/2079	-	1 050 476,73

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative d'un OPC. En cas de souscriptions et/ou de rachats significatifs dans l'OPC, ce mécanisme permet d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs actuels de l'effet de dilution généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Ce mécanisme de Swing Pricing se traduit par une répartition différente des coûts entre les investisseurs présents et les investisseurs entrants/sortants. Son déclenchement ne génère pas de coûts supplémentaires pour les investisseurs déjà présents dans l'OPC concerné.

Les coûts de réaménagement du portefeuille (frais de transaction, taxes, coûts de liquidité...) liés aux souscriptions/rachats sont supportés par les investisseurs entrants ou sortants ayant généré des mouvements de souscriptions/rachats importants.

La mise en œuvre du Swing Pricing n'entraîne pas de changement des modalités de souscriptions / rachats.

La méthode de Swing Pricing appliquée par le groupe Amundi est celle avec seuil de déclenchement : le Swing Pricing sera appliqué sur la valeur liquidative, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint un seuil prédéfini.

Si le seuil de déclenchement est atteint, la valeur liquidative est « swinguée » i.e. sa valeur est ajustée d'un montant déterminé par un facteur d'ajustement apporté à la valeur liquidative : le facteur de swing

L'ajustement de la valeur liquidative se fait à la hausse en cas de collecte nette positive (souscriptions > rachats) ou à la baisse en cas de collecte nette négative (rachats > souscriptions).

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

La connaissance des paramètres ou informations de nature à déclencher le Swing Pricing peuvent créer des situations de conflit d'intérêt. Ceux-ci sont prises en compte dans la cartographie des risques de conflit d'intérêt d'Amundi. Ces paramètres sont par conséquent confidentiels et non communicables de manière à préserver l'intérêt des investisseurs.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion active – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ¹) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	71 962 855,99
- Change à terme :	479 789,98
- Future :	46 596 202,51
- Options :	6 886 863,50
- Swap :	18 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BANK OF AMERICA
-	CITIGROUP
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	260 000,00
Total	260 000,00

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI SHORT TERM CREDIT ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI SHORT TERM CREDIT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 130 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
S72 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 62 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme



significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

BILAN Actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	51 714 336,94	57 212 743,16
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	47 978 003,23	54 212 028,74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 104 164,27	2 708 690,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	363 966,38	292 023,63
Autres opérations	268 203,06	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	631 873,92	752 026,68
Opérations de change à terme de devises	486 563,15	523 341,33
Autres	145 310,77	228 685,35
Comptes financiers	381 361,49	475 279,83
Liquidités	381 361,49	475 279,83
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	52 727 572,35	58 440 049,67

BILAN Passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	52 451 365,18	59 051 887,23
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 350 316,41	-1 838 259,38
• Résultat de l'exercice	448 622,49	387 170,40
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	51 549 671,26	57 600 798,25
Instruments financiers	370 592,99	291 857,12
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	363 966,40	291 857,12
Autres opérations	6 626,59	-
Dettes	807 308,10	547 394,30
Opérations de change à terme de devises	479 641,03	486 923,41
Autres	327 667,07	60 470,89
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	52 727 572,35	58 440 049,67

HORS-BILAN

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	14 980 529,43	16 022 226,77
- Marché à terme conditionnel (Options)	4 234 946,00	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	31 615 673,08	22 673 176,53
- Marché à terme conditionnel (Options)	2 651 917,50	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	18 000 000,00	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20 915,06	3 848,31
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	735 600,82	1 064 049,89
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	756 515,88	1 067 898,20
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-4 370,95	-
• Charges sur dettes financières	-2 021,27	-11 792,03
• Autres charges financières	-541,45	-1 029,89
Total (II)	-6 933,67	-12 821,92
Résultat sur opérations financières (I - II)	749 582,21	1 055 076,28
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-268 299,55	-371 764,53
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	481 282,66	683 311,75
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-32 660,17	-296 141,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	448 622,49	387 170,40

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,...), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Les dérivés de crédit sont valorisés chaque jour avec le module CDSW de bloomberg qui donne la valeur Mark-to-Market une fois entrés tous les périmètres de l'instrument et le spread du jour obtenu de contributeurs de marché.

Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Méthodes de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC inclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts ou actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPCVM	Part I-C : 0,75 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		Part I2-C : 0,20 % TTC maximum
		Part P-C : 1,00 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement : AMUNDI INTERMEDIATION	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<p>Obligations <u>Titres</u> : Fourchette de 0,001% à 0,32% du montant des transactions (barème variable selon la durée de vie résiduelle du titre et du montant de la transaction). Ces taux sont doublés pour les obligations convertibles ou à haut rendement. Futures et options sur taux et devises : 0.02% maximum du nominal du sous-jacent.</p> <p>Monétaires <u>Titres et repos</u> : 0,01% maximum du montant des transactions.</p> <p>Actions <u>Titres</u> : 0,55% maximum du montant des transactions. <u>Futures</u> : 0,10% maximum sur l'exposition. <u>Options</u> : 1,00% maximum de la prime.</p>

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;

Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Devise de comptabilité

Euro.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

	Affectation du résultat net	Affectation des plus-values nettes réalisées
PART I2 / FR0013304193	Capitalisation	Capitalisation
PARTS IC / FR0000448870	Capitalisation	Capitalisation
PART PC / FR0011099712	Capitalisation	Capitalisation
PART SG / FR001400KTJ9	Capitalisation	Capitalisation

2 Évolution actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	57 600 798,25	141 502 267,26
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	10 925 066,36	6 689 955,76
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-19 637 576,91	-84 786 904,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	394 332,64	743 649,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 438 452,11	-4 520 001,57
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 091 391,04	4 414 405,77
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 484 157,11	-2 856 972,48
Frais de transaction	-69 882,50	-155 838,21
Différences de change	-9 301,88	81 061,28
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 687 073,14	-4 241 370,33
- Différence d'estimation exercice N	54 334,69	-3 632 738,45
- Différence d'estimation exercice N-1	-3 632 738,45	608 631,88
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	9 097,68	47 233,96
- Différence d'estimation exercice N	162 031,31	152 933,63
- Différence d'estimation exercice N-1	152 933,63	105 699,67
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	481 282,66	683 311,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	51 549 671,26	57 600 798,25

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	32 553 269,96	-
Obligations à taux variable	15 424 733,27	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	19 215 475,43	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	52 267 590,58	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	32 553 269,96	-	15 424 733,27	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	381 361,49
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	19 215 475,43	-	-	-
Autres opérations	34 267 590,58	-	18 000 000,00	-

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	602 131,93	8 622 491,87	19 313 930,83	7 808 666,02	11 630 782,58
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	381 361,49	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	4 234 946,00	-	-	14 980 529,43	-
Autres opérations	2 651 917,50	-	49 615 673,08	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	331 524,01	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	44 861,27	-	-	-
Comptes financiers	74 556,29	22 840,11	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	479 641,03	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	3 052 529,43	-	-	-
Autres opérations	6 151 418,08	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	631 873,92
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	486 563,15
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	145 310,77
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	807 308,10
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	479 641,03
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Depots de garantie (recus)	260 000,00
Debiteurs et créditeurs divers	25 575,02
Somme a payer	21 381,05
Frais provisionnes	20 711,00
-	-
Autres opérations	-

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART I2 / FR0013304193	-	-	477,51966	46 486,20
PARTS IC / FR0000448870	3 688,9	9 962 203,42	6 368,58	17 192 925,52
PART PC / FR0011099712	9 049,785	962 862,94	22 425,342	2 398 165,19
PART SG / FR001400KTJ9	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I2 / FR0013304193		-		-
PARTS IC / FR0000448870		1 078,23		-
PART PC / FR0011099712		102,94		-
PART SG / FR001400KTJ9		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I2 / FR0013304193		-		-
PARTS IC / FR0000448870		1 078,23		-
PART PC / FR0011099712		102,94		-
PART SG / FR001400KTJ9		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I2 / FR0013304193		-		-
PARTS IC / FR0000448870		-		-
PART PC / FR0011099712		-		-
PART SG / FR001400KTJ9		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen		%
Catégorie de part :		
PART I2 / FR0013304193		0,02
PARTS IC / FR0000448870		0,33
PART PC / FR0011099712		0,79
PART SG / FR001400KTJ9		-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice		Montant
Catégorie de part :		
PART I2 / FR0013304193		-
PARTS IC / FR0000448870		298,59
PART PC / FR0011099712		-
PART SG / FR001400KTJ9		-
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1		-
- Opc 2		-
- Opc 3		-
- Opc 4		-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	2 562 562,27
- autres instruments financiers	-

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	448 622,49	387 170,40
Total	448 622,49	387 170,40

PART I2 / FR0013304193	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 066,99	4 019,29
Total	4 066,99	4 019,29
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PARTS IC / FR0000448870	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	406 509,03	358 828,15
Total	406 509,03	358 828,15
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

PART PC / FR0011099712	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	38 046,47	24 322,96
Total	38 046,47	24 322,96
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART SG / FR001400KTJ9	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 350 316,41	-1 838 259,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 350 316,41	-1 838 259,38

PART I2 / FR0013304193	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-9 216,62	-12 228,75
Total	-9 216,62	-12 228,75
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PARTS IC / FR0000448870	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 138 733,32	-1 546 469,61
Total	-1 138 733,32	-1 546 469,61
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

PART PC / FR0011099712	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-202 366,47	-279 561,02
Total	-202 366,47	-279 561,02
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART SG / FR001400KTJ9	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 10 décembre 1998

Devise

EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	51 549 671,26	57 600 798,25	141 502 267,26	284 891 270,43	446 617 343,60

PART I2 / FR0013304193

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	3 474,852	3 952,371	530 551,596	692 591,194	1 925 402,628
Valeur liquidative	101,43	96,18	101,17	101,07	100,6
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,48	-2,04	0,36	-0,02	0,30

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PARTS IC / FR0000448870

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	15 528,865	18 208,545	25 617,259	66 693,74	79 315,704
Valeur liquidative	2 800,69	2 661,87	2 810,26	2 815,89	2 811,29
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-47,15	-65,22	1,68	-8,96	0,62

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

PART PC / FR0011099712

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	70 560,507	83 936,064	143 177,922	243 344,13	268 206,114
Valeur liquidative	109,2	104,26	110,57	111,30	111,61
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2,32	-3,04	-0,44	-0,84	-0,43

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART SG / FR001400KTJ9

Devise de la part et de la valeur liquidative : -

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
ES0365936048	ABANCA CORP BACARIA SA VAR 18/05/2026	PROPRE	200 000,00	210 187,57	EUR	0,41
ES0265936031	ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 14/09/2028	PROPRE	100 000,00	105 458,21	EUR	0,20
XS2644410214	ABERTIS INFRAEST 4.125% 31/01/2028	PROPRE	500 000,00	525 251,75	EUR	1,02
XS2613658470	ABN AMRO BANK NA 3.75% 20/04/2025	PROPRE	600 000,00	618 224,66	EUR	1,20
XS2131567138	ABN AMRO BANK NV VAR PERP	PROPRE	200 000,00	194 129,96	EUR	0,38
XS2558022591	ABN AMRO BANK NV VAR 22/02/2033	PROPRE	300 000,00	322 333,34	EUR	0,63
XS2573331324	ABN AMRO BANK NV 3.625% 10/01/2026	PROPRE	100 000,00	104 390,48	EUR	0,20
XS2637967139	ABN AMRO BANK NV 5.5% 21/09/2033	PROPRE	200 000,00	212 720,68	EUR	0,41
XS2560411543	ACHMEA BV 3.625% 29/11/2025	PROPRE	200 000,00	201 665,31	EUR	0,39
FR001400D7M0	ALD SA 4.75% 13/10/2025	PROPRE	500 000,00	515 413,54	EUR	1,00
US018820AA81	ALLIANZ SE VAR PERPETUAL	PROPRE	400 000,00	331 524,01	USD	0,64
XS2393701284	AMERICAN TOWER CORP 0.4% 15/02/2027	PROPRE	400 000,00	366 293,51	EUR	0,71
XS2537060746	ARCELORMITTAL SA 4.875% 26/09/2026	PROPRE	500 000,00	523 155,74	EUR	1,01
FR001400M2R9	ARKEMA 4.25% 20/05/2030	PROPRE	300 000,00	315 191,79	EUR	0,61
FR001400F6O6	ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13/4/2026	PROPRE	400 000,00	416 886,72	EUR	0,81
FR001400H8D3	ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11/11/2025	PROPRE	300 000,00	305 477,81	EUR	0,59
FR0013510179	AUCHAN HOLDING SA 2.875% 29/01/2026	PROPRE	600 000,00	600 592,23	EUR	1,17
XS2082818951	AUST NZ BANKING GROUP VAR 21/11/2029	PROPRE	1 200 000,00	1 161 194,07	EUR	2,25
XS2598332133	AUTOLIV INC 4.25% 15/03/2028	PROPRE	170 000,00	180 385,19	EUR	0,35
XS2620201421	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 10/05/2026	PROPRE	300 000,00	310 015,13	EUR	0,60
IT0005572166	BANCO BPM SPA 4.625% 29/11/2027	PROPRE	250 000,00	259 149,45	EUR	0,50
XS2575952424	BANCO SANTANDER SA 3.75% 16/01/2026	PROPRE	500 000,00	522 387,19	EUR	1,01
FR001400JEA2	BANQUE STELLANTIS FRANCE 4% 21/01/2027	PROPRE	300 000,00	310 683,53	EUR	0,60
XS2375836553	BECTON 0.034% 13/08/2025	PROPRE	1 000 000,00	947 692,84	EUR	1,84

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013299641	BNP PARIBAS CARDIFF 29/11/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 459 299,43	EUR	2,83
XS2308321962	BOOKING HOLDINGS INC 0.1% 08/03/2025	PROPRE	800 000,00	769 945,92	EUR	1,49
XS2708354811	CA AUTOBANK SPA IE 4.75% 25/01/2027	PROPRE	260 000,00	271 291,69	EUR	0,53
XS2633552026	CA AUTOBANK SPA 4.375% 08/06/2026	PROPRE	250 000,00	260 439,48	EUR	0,51
PTCGDNOM0026	CAIXA GERAL DE DEPOSITOS VAR 15/06/2026	PROPRE	900 000,00	902 828,24	EUR	1,75
XS2623501181	CAIXABANK SA VAR 16/05/2027	PROPRE	800 000,00	840 621,55	EUR	1,63
XS2649712689	CAIXABANK SA VAR 19/07/2029	PROPRE	200 000,00	213 846,16	EUR	0,41
FR001400L1E0	CARMILA SA 5.5% 09/10/2028	PROPRE	300 000,00	315 232,05	EUR	0,61
XS2723575879	CARRIER GLOBAL CORP 4.125% 29/05/2028	PROPRE	60 000,00	62 128,78	EUR	0,12
XS2497520705	CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19/07/2026	PROPRE	550 000,00	572 276,22	EUR	1,11
XS1859010685	CITIGROUP INC VAR 24/07/2026	PROPRE	500 000,00	486 185,16	EUR	0,94
DE000CZ43ZB3	COMMERZBANK AG VAR 21/03/2028	PROPRE	100 000,00	106 092,34	EUR	0,21
DE000CZ439B6	COMMERZBANK AG VAR 25/03/2029	PROPRE	100 000,00	106 590,93	EUR	0,21
XS2524143554	COOPERATIEVE RABOBANK UA VAR 30/11/2032	PROPRE	500 000,00	502 469,86	EUR	0,97
XS2712746960	COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.913% 03/11/2026	PROPRE	400 000,00	411 866,67	EUR	0,80
XS2050933972	COOPERATIVE RABOBANK VAR PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	178 625,80	EUR	0,35
XS2010039035	DEUTSCHE BAHN FIN GMBH VARIABLE PERPETUAL	PROPRE	800 000,00	771 087,85	EUR	1,50
DE000A351ZR8	DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2026	PROPRE	400 000,00	413 073,92	EUR	0,80
XS2615917585	DIAGEO FINANCE PLC 3.5% 26/06/2025	PROPRE	400 000,00	408 094,01	EUR	0,79
XS2588099478	DNB BANK ASA VAR 16/02/2027	PROPRE	120 000,00	124 261,82	EUR	0,24
XS2652069480	DNB BANK ASA VAR 19/07/2028	PROPRE	200 000,00	211 033,15	EUR	0,41
XS2560328648	DNB BANK ASA VAR 28/02/2033	PROPRE	300 000,00	319 217,14	EUR	0,62
XS2654097927	DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	PROPRE	220 000,00	230 732,85	EUR	0,45
FR001400IIT5	EDENRED 3.625% 13/12/2026	PROPRE	200 000,00	203 354,98	EUR	0,39
FR001400M9L7	ELECTRICITE DE FRANCE SA 3.75% 05/06/2027	PROPRE	200 000,00	204 663,26	EUR	0,40
FR001400KWR6	ELO SACA 6% 22/03/2029	PROPRE	500 000,00	517 202,62	EUR	1,00
XS2035564975	ENBW VAR 05/11/2079	PROPRE	1 200 000,00	1 176 940,23	EUR	2,28
XS2576550086	ENEL SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	150 000,00	161 506,48	EUR	0,31

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2724457457	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 5.125% 20/02/2029	PROPRE	250 000,00	263 261,61	EUR	0,51
XS2607183980	HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICES INC 5.125% 05/04/2026	PROPRE	510 000,00	546 058,25	EUR	1,06
XS2397239000	HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 0.25% 13/10/2024	PROPRE	800 000,00	754 980,09	EUR	1,46
XS2597113989	HSBC HOLDINGS PLC VAR 10/03/2028	PROPRE	400 000,00	430 660,39	EUR	0,84
XS2723593187	IHG FINANCE LLC 4.375% 28/11/2029	PROPRE	140 000,00	145 806,96	EUR	0,28
XS2554746185	ING GROEP NV VAR 14/11/2027	PROPRE	500 000,00	522 362,42	EUR	1,01
XS2592650373	INTESA SANPAOLO SPA VAR 08/03/2028	PROPRE	300 000,00	322 948,57	EUR	0,63
XS2625195891	INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	PROPRE	400 000,00	416 042,93	EUR	0,81
FR0013509627	JCDECAUX SA 2% 24/10/2024	PROPRE	1 000 000,00	988 324,78	EUR	1,92
FR001400F0H3	JCDECAUX SE 5% 11/01/2029	PROPRE	500 000,00	551 242,05	EUR	1,07
BE0002592708	KBC GROUP NV VAR PERP	PROPRE	200 000,00	186 570,91	EUR	0,36
BE0002950310	KBC GROUP NV VAR 06/06/2026	PROPRE	300 000,00	311 099,29	EUR	0,60
FR0014000774	LA MONDIALE 0.75% 20/04/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 415 762,83	EUR	2,75
XS2366741770	LEASYS SPA 0% 22/07/2024	PROPRE	500 000,00	489 422,50	EUR	0,95
XS2656537664	LEASYS SPA 4.5% 26/07/2026	PROPRE	170 000,00	176 528,86	EUR	0,34
XS2027364244	LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15/07/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 471 176,89	EUR	2,85
XS2682331728	MEDIOBANCA DI CRED FIN VAR 13/09/2027	PROPRE	200 000,00	208 827,61	EUR	0,41
XS2011260531	MERCK KGAA VAR 25/06/2079	PROPRE	1 000 000,00	977 295,38	EUR	1,90
XS2446386356	MORGAN STANLEY VAR 08/05/2026	PROPRE	500 000,00	495 652,58	EUR	0,96
FR0014003Y09	MUTUELLE ASSURANCE 0.625% 21/06/2027	PROPRE	500 000,00	455 411,00	EUR	0,88
XS2710354544	NATIONWIDE BLDG SOCIETY 4.50% 01/11/2026	PROPRE	220 000,00	228 746,30	EUR	0,44
XS2530506752	OP CORPORATE BANK PLC 2.875% 15/12/2025	PROPRE	500 000,00	498 376,24	EUR	0,97
FR001400KL23	PRAEMIA HEALTHCARE SACA 5.50% 19/09/2028	PROPRE	200 000,00	212 681,79	EUR	0,41
XS2015267953	PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21/06/2024	PROPRE	1 000 000,00	987 936,99	EUR	1,92
FR001400F6V1	PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19/01/2026	PROPRE	300 000,00	313 446,41	EUR	0,61
XS2579606927	RAIFFEISEN BANK INTL VAR 26/1/2027	PROPRE	200 000,00	211 142,37	EUR	0,41
FR0014007KL5	RCI BANQUE SA 0.50% 14/07/2025	PROPRE	300 000,00	287 333,52	EUR	0,56
FR001400KXW4	RCI BANQUE SA 4.625% 02/10/2026	PROPRE	200 000,00	207 730,41	EUR	0,40

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2715297672	SANDOZ FINANCE BV 3.97% 17/04/2027	PROPRE	300 000,00	307 784,43	EUR	0,60
XS2678111050	SARTORIUS FIN 4.25% 14/09/2026	PROPRE	100 000,00	103 627,43	EUR	0,20
XS2583600791	SKANDINAV ENSKILDA 3.75% 07/02/2028	PROPRE	280 000,00	292 916,15	EUR	0,57
XS2203995910	SODEXO SA 0.50% 17/01/2024	PROPRE	600 000,00	602 131,93	EUR	1,17
XS2629062568	STORA ENSO OYJ 4% 01/06/2026	PROPRE	130 000,00	134 660,70	EUR	0,26
FR001400AFL5	SUEZ 1.875% 24/05/2027	PROPRE	200 000,00	193 812,08	EUR	0,38
XS2720095624	TAPESTRY INC 5.375% 27/11/2027	PROPRE	160 000,00	166 766,20	EUR	0,32
XS1974787480	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	2 500 000,00	2 512 027,73	EUR	4,87
XS2572989650	TOYOTA MOTOR FINANCE BV 3.375% 13/01/2026	PROPRE	250 000,00	259 253,84	EUR	0,50
XS2613667976	TOYOTA MOTOR FINANCE 3.625% 24/04/2025	PROPRE	500 000,00	514 311,05	EUR	1,00
DE000A3LQ9S2	TRATON FINANCE LUX SA 4.5% 23/11/2026	PROPRE	200 000,00	205 441,20	EUR	0,40
DE000A3KNP88	TRATON FINANCE LUXEMBRG 0.125% 24/03/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 148 884,03	EUR	2,23
FR001400IU83	UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	PROPRE	500 000,00	509 997,02	EUR	0,99
XS2193969370	UPJOHN FINANCE BV 1.023% 23/06/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 485 371,19	EUR	2,88
XS2592659242	VF CORP 4.125% 07/03/2026	PROPRE	250 000,00	256 172,97	EUR	0,50
XS2617442525	VOLKSWAGEN BANK GMBH 4.25% 07/01/2026	PROPRE	300 000,00	312 239,22	EUR	0,61
XS2694872081	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 4.5% 25/03/2026	PROPRE	240 000,00	248 392,82	EUR	0,48
XS2402009539	VOLVO TREASURY AB 0% 09/05/2024	PROPRE	1 000 000,00	985 980,00	EUR	1,91
XS2054209833	WINTERSHALL DEA FINANCE 0.84% 25/09/2025	PROPRE	1 600 000,00	1 530 016,13	EUR	2,97
FR001400KLT5	WORLDFIN SA 4.125% 12/09/2028	PROPRE	200 000,00	200 873,13	EUR	0,39
XS2626022573	WPP FINANCE SA 4.125% 30/05/2028	PROPRE	160 000,00	169 200,75	EUR	0,33
Total Obligation				47 978 003,23		93,07
O.P.C.V.M.						
FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITYSHORT TERM SRI FCP	PROPRE	14,354	1 479 674,40	EUR	2,87
FR0013350212	AMUNDI FRN CREDIT EURO VALUE FACTOR FCP	PROPRE	1 000,00	1 082 784,60	EUR	2,10
IE00BN2B2D83	SELECT INVESTMENT GRADE B PART A4	PROPRE	600,00	541 602,00	EUR	1,05
FR0010816421	SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	PROPRE	0,00995	103,27	EUR	0,00
Total O.P.C.V.M.				3 104 164,27		6,02
Total Valeurs mobilières				51 082 167,50		99,09

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Swap de Taux						
SWAP04035778	MX1129690#L_20250220	PROPRE	15 000 000,00	268 203,06	EUR	0,52
SWAP04040971	MX1138781#L_20250220	PROPRE	3 000 000,00	-6 626,59	EUR	-0,01
Total Swap de Taux				261 576,47		0,51
Options						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX2401CZ03	RX/202401/C/138.	PROPRE	-50,00	-19 500,00	EUR	-0,04
RX2401CZ04	RX/202401/C/139.5	PROPRE	50,00	9 500,00	EUR	0,02
RX2401PZ05	RX/202401/P/127.	PROPRE	50,00	-2 000,00	EUR	-0,00
RX2401PZ07	RX/202401/P/131.5	PROPRE	-50,00	16 000,00	EUR	0,03
RX2401PZ08	RX/202401/P/132.5	PROPRE	-50,00	26 000,00	EUR	0,05
RX2401PZ09	RX/202401/P/134.5	PROPRE	50,00	-49 530,00	EUR	-0,10
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				-19 530,00		-0,04
Total Options				-19 530,00		-0,04
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	84 495,00	84 495,00	EUR	0,16
	APPEL MARGE USD	PROPRE	16 625,14	15 050,14	USD	0,03
Total APPELS DE MARGES				99 545,14		0,19
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-25 575,02	-25 575,02	EUR	-0,05
Total AUTRES				-25 575,02		-0,05
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	21 234,45	22 840,11	CHF	0,04
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	283 965,09	283 965,09	EUR	0,55
	BANQUE USD SGP	PROPRE	82 358,61	74 556,29	USD	0,14
Total BANQUE OU ATTENTE				381 361,49		0,74
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLAT.CASH REC.OTC	PROPRE	-260 000,00	-260 000,00	EUR	-0,50
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	49 556,00	44 861,27	USD	0,09

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	100 449,50	100 449,50	EUR	0,19
Total DEPOSIT DE GARANTIE				-114 689,23		-0,22
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMCALNAVCPA	PROPRE	-1 701,90	-1 701,90	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-1 655,07	-1 655,07	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-11 489,60	-11 489,60	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5,22	-5,22	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 203,72	-5 203,72	EUR	-0,01
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-450,23	-450,23	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-205,26	-205,26	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAVCPA	PROPRE	-9 191,90	-9 191,90	EUR	-0,02
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-8 890,26	-8 890,26	EUR	-0,02
	PRN-1COMVARIABLE	PROPRE	-298,59	-298,59	EUR	-0,00
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	-1 764,42	-1 764,42	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-1 235,88	-1 235,88	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-42 092,05		-0,08
Total Liquidites				298 550,33		0,58
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE110324	EURO BOBL 0324	PROPRE	-100,00	-219 030,00	EUR	-0,42
DU110324	EURO SCHATZ 0324	PROPRE	239,00	154 065,00	EUR	0,30
TU030424	US 2 YR NOT 0424	PROPRE	33,00	58 856,24	USD	0,11
FV030424	US 5 YR NOT 0424	PROPRE	-31,00	-73 906,40	USD	-0,14
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				-80 015,16		-0,16
Total Futures				-80 015,16		-0,16
Change a terme						
Change a terme						
	OVCT 240111 USD/EUR	RECU	486 563,15	486 563,15	EUR	0,94
	OVCT 240111 USD/EUR	VERSE	-530 000,00	-479 641,03	USD	-0,93
Total Change a terme				6 922,12		0,01
Total Change a terme				6 922,12		0,01
Total AMUNDI SHORT TERM CREDIT				51 549 671,26		100,00

Annexe(s)

Caractéristiques du FCP



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI SHORT TERM CREDIT - I2 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013304193 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/11/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SHORT TERM CREDIT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Oblig. & titres créance Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI SHORT TERM CREDIT, vous investissez dans un OPC exposé aux obligations d'entreprise émises en euros. L'objectif est de surperformer son indice de référence, le Barclays Capital Euro Corporate 1-3 ans, représentatif du marché des obligations émises en euro par des émetteurs privés, à taux fixe, et d'une maturité comprise entre 1 an et 3 ans, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants. Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion active d'une part de la sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) du fonds afin de tirer parti de la volatilité des taux courts et d'autre part des spreads de crédit (prime de risque correspondant à l'écart de taux entre une obligation émise par une entreprise et une obligation émise par un Etat). Votre portefeuille est composé de titres de créance et d'instruments du marché monétaire, émis par des entreprises privées ou publiques de l'OCDE (et principalement de la zone euro) appartenant à l'univers "Investment Grade". Pour cela, et sous condition du respect de la politique de gestion du risque de crédit du Groupe Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion, la gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres dont la notation minimale est BBB- ou Baa3 selon les agences Standard & Poor's et Moody's. La sensibilité du fonds varie dans une fourchette comprise entre 0 et 5. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition. L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non

inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés utilisent les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an Supérieure à 2 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 960 €8 150
	Rendement annuel moyen	-30,4% -9,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 170 €9 310
	Rendement annuel moyen	-8,3% -3,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 860 €9 940
	Rendement annuel moyen	-1,4% -0,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 380 €10 320
	Rendement annuel moyen	3,8% 1,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2020 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2019 et 31/05/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/01/2016 et 31/01/2018

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 2 ans*
Coûts totaux	€235	€271
Incidence des coûts annuels**	2,4%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,07% avant déduction des coûts et de -0,30% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	18,91 EUR
Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,59 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI SHORT TERM CREDIT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI SHORT TERM CREDIT - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0000448870 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/11/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SHORT TERM CREDIT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Oblig. & titres créance Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI SHORT TERM CREDIT, vous investissez dans un OPC exposé aux obligations d'entreprise émises en euros. L'objectif est de surperformer son indice de référence, le Barclays Capital Euro Corporate 1-3 ans, représentatif du marché des obligations émises en euro par des émetteurs privés, à taux fixe, et d'une maturité comprise entre 1 an et 3 ans, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants. Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion active d'une part de la sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) du fonds afin de tirer parti de la volatilité des taux courts et d'autre part des spreads de crédit (prime de risque correspondant à l'écart de taux entre une obligation émise par une entreprise et une obligation émise par un Etat). Votre portefeuille est composé de titres de créance et d'instruments du marché monétaire, émis par des entreprises privées ou publiques de l'OCDE (et principalement de la zone euro) appartenant à l'univers "Investment Grade". Pour cela, et sous condition du respect de la politique de gestion du risque de crédit du Groupe Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion, la gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres dont la notation minimale est BBB- ou Baa3 selon les agences Standard & Poor's et Moody's. La sensibilité du fonds varie dans une fourchette comprise entre 0 et 5. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition. L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non

inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosur »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an Supérieure à 2 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 960 €8 150
	Rendement annuel moyen	-30,4% -9,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 140 €9 260
	Rendement annuel moyen	-8,6% -3,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 830 €9 870
	Rendement annuel moyen	-1,7% -0,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 350 €10 230
	Rendement annuel moyen	3,5% 1,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2020 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/04/2019 et 30/04/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/01/2016 et 31/01/2018

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 2 ans*
Coûts totaux	€263	€328
Incidence des coûts annuels**	2,6%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,00% avant déduction des coûts et de -0,65% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,49% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,82 EUR
Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI SHORT TERM CREDIT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI SHORT TERM CREDIT - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0011099712 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/11/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SHORT TERM CREDIT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Oblig. & titres créance Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI SHORT TERM CREDIT, vous investissez dans un OPC exposé aux obligations d'entreprise émises en euros. L'objectif est de surperformer son indice de référence, le Barclays Capital Euro Corporate 1-3 ans, représentatif du marché des obligations émises en euro par des émetteurs privés, à taux fixe, et d'une maturité comprise entre 1 an et 3 ans, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants. Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion active d'une part de la sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) du fonds afin de tirer parti de la volatilité des taux courts et d'autre part des spreads de crédit (prime de risque correspondant à l'écart de taux entre une obligation émise par une entreprise et une obligation émise par un Etat). Votre portefeuille est composé de titres de créance et d'instruments du marché monétaire, émis par des entreprises privées ou publiques de l'OCDE (et principalement de la zone euro) appartenant à l'univers "Investment Grade". Pour cela, et sous condition du respect de la politique de gestion du risque de crédit du Groupe Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion, la gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres dont la notation minimale est BBB- ou Baa3 selon les agences Standard & Poor's et Moody's. La sensibilité du fonds varie dans une fourchette comprise entre 0 et 5. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition. L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non

inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosures »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

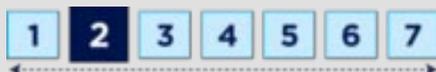
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés utilisent les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an Supérieure à 2 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 960 €8 150
	Rendement annuel moyen	-30,4% -9,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 100 €9 170
	Rendement annuel moyen	-9,0% -4,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 800 €9 790
	Rendement annuel moyen	-2,0% -1,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 310 €10 140
	Rendement annuel moyen	3,1% 0,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2020 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2016 et 31/08/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/01/2016 et 31/01/2018

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 2 ans*
Coûts totaux	€307	€416
Incidence des coûts annuels**	3,1%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,04% avant déduction des coûts et de -1,06% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,94% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	91,92 EUR
Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI SHORT TERM CREDIT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI SHORT TERM CREDIT - SG (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400KTJ9 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/11/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SHORT TERM CREDIT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Oblig. & titres créance Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI SHORT TERM CREDIT, vous investissez dans un OPC exposé aux obligations d'entreprise émises en euros. L'objectif est de surperformer son indice de référence, le Barclays Capital Euro Corporate 1-3 ans, représentatif du marché des obligations émises en euro par des émetteurs privés, à taux fixe, et d'une maturité comprise entre 1 an et 3 ans, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants. Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion active d'une part de la sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) du fonds afin de tirer parti de la volatilité des taux courts et d'autre part des spreads de crédit (prime de risque correspondant à l'écart de taux entre une obligation émise par une entreprise et une obligation émise par un Etat). Votre portefeuille est composé de titres de créance et d'instruments du marché monétaire, émis par des entreprises privées ou publiques de l'OCDE (et principalement de la zone euro) appartenant à l'univers "Investment Grade". Pour cela, et sous condition du respect de la politique de gestion du risque de crédit du Groupe Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion, la gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres dont la notation minimale est BBB- ou Baa3 selon les agences Standard & Poor's et Moody's. La sensibilité du fonds varie dans une fourchette comprise entre 0 et 5. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition. L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non

inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

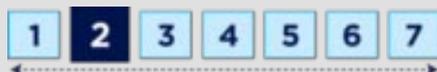
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés utilisent les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an Supérieure à 2 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 140	€8 770
	Rendement annuel moyen	-18,6%	-6,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 180	€9 330
	Rendement annuel moyen	-8,2%	-3,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 880	€9 960
	Rendement annuel moyen	-1,2%	-0,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 390	€10 360
	Rendement annuel moyen	3,9%	1,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2020 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/12/2016 et 31/12/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/01/2016 et 31/01/2018

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 2 ans*
Coûts totaux	€263	€329
Incidence des coûts annuels**	2,6%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,47% avant déduction des coûts et de -0,20% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,49% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	48,02 EUR
Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI SHORT TERM CREDIT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Identifiant d'entité juridique :
9695007SWPJ620Q7YA90

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 47,59 % d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	---



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **BARCLAYS EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3 YEARS**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.67 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.549 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.658 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.547 (C).

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
TTEFP VAR PERP	Corporates	Énergie	France	4,87 %

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/01/2023** au **31/12/2023**

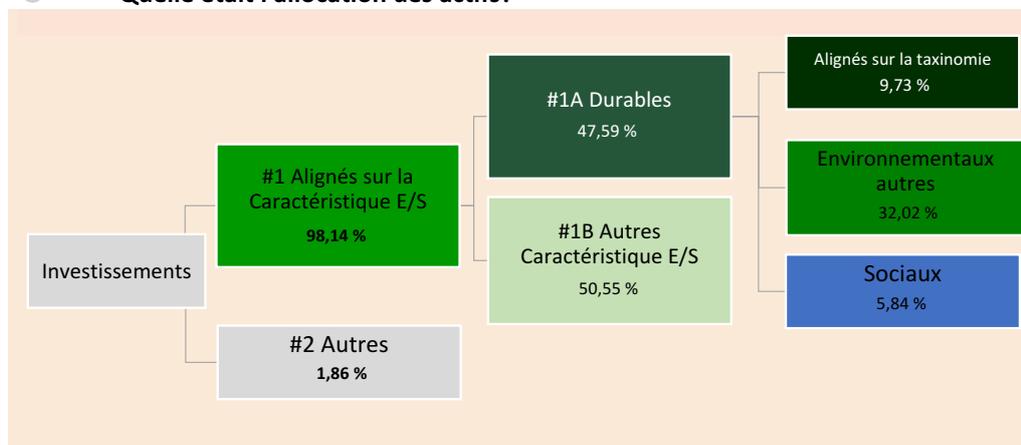
EMTN				
WNTRDE 0.84% 09/25	Corporates	Énergie	Pays-Bas	2,97 %
VTRS 1.023% 06/24	Corporates	Biens de Consommation de Base	Pays-Bas	2,88 %
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Finance	Fonds	France	2,87 %
LOGICR 0.75% 07/24 EMTN	Corporates	Fonds de placement immobilier (FPI)	Luxembourg	2,85 %
BNP 1% 11/24 EMTN	Corporates	Assurance	France	2,83 %
LAMON 0.75% 04/26	Corporates	Assurance	France	2,74 %
ENBW VAR 11/79	Corporates	Électricité	Allemagne	2,28 %
ANZ VAR 11/29 EMTN	Corporates	Bancaire	Australie	2,25 %
TRAGR 0.125% 03/25 EMTN	Corporates	Consommation Discrétionnaire	Luxembourg	2,23 %
AMUNDI FRN CREDIT EURO VALUE FACTOR C	Finance	Fonds	France	2,10 %
DECFP 2% 10/24	Corporates	Communications	France	1,92 %
BSTLAF 0.625% 06/24	Corporates	Consommation Discrétionnaire	France	1,92 %
VLVY 0% 05/24 EMTN	Corporates	Consommation Discrétionnaire	Suède	1,91 %
MRKGR VAR 06/79 .	Corporates	Biens de Consommation de Base	Allemagne	1,89 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Corporates	Bancaire	24,33 %
Corporates	Consommation Discrétionnaire	18,31 %
Corporates	Biens de Consommation de Base	10,36 %
Corporates	Énergie	7,84 %
Corporates	Assurance	7,49 %
Finance	Fonds	6,02 %
Corporates	Fonds de placement immobilier (FPI)	4,86 %
Corporates	Communications	4,02 %
Corporates	Autres institutions financières	3,86 %

Corporates	Transport	3,80 %
Corporates	Industrie de base	3,00 %
Corporates	Électricité	2,99 %
Corporates	BROKERAGE	0,80 %
Corporates	Biens d'équipement	0,57 %
Autres	Autres	0,50 %
Corporates	Technologie	0,39 %
Corporates	Autres services aux collectivités	0,38 %
Forex	Forex	0,01 %
Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	0,00 %
Liquidités	Liquidités	0,47 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 9,73 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?**

les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
 - **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Oui:

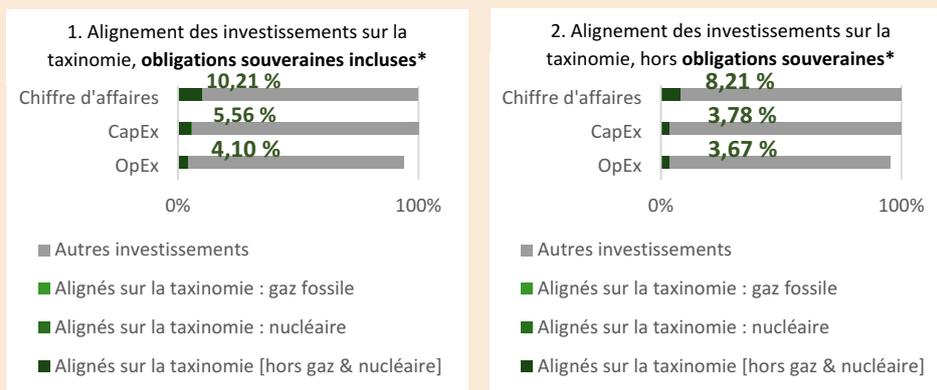
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,33 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,32 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **32,02 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



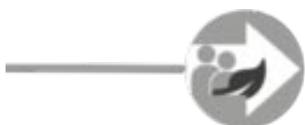
Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **5,84 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.fr

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036